

UNIVERSITE D'OTTAWA

Mémoire de maîtrise présenté à
l'ECOLE DES ETUDES SUPERIEURES ET DE LA RECHERCHE

LA DEESSE CONCORDIA A
L'EPOQUE REPUBLICAINE

sous la direction du
professeur Pierre Brind'Amour

Département d'Etudes anciennes
Faculté des Arts

Gaétan M. Thériault
446603



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service

Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-60076-4



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

INTRODUCTION

Les abstractions déifiées ont joué un rôle important dans la République romaine: *Concordia*, *Fortuna*, *Honos*, *Libertas*, *Ops*, *Pietas*, *Salus*, *Spes*, *Victoria*, *Virtus*... Cicéron explique: "Comme chacune de ces choses a une force trop grande pour pouvoir être gouvernée sans un dieu, c'est la chose elle-même qui a reçu le titre de dieu"¹. Et ce rôle de premier plan, *Concordia* l'a joué de façon indiscutable.

Le mot *concordia*, comme son dérivé français, "concorde", signifie: l'union des coeurs, l'harmonie, la bonne intelligence. Il pouvait exprimer l'entente "soit entre époux, soit entre gens du même sang"², l'*amicitia*, l'union entre deux hommes politiques, entre groupes ou individus, et en particulier, durant les premiers siècles de la République, entre les plébéiens et les patriciens.

Le culte de la déesse *Concordia* eut, dès son origine, un caractère nettement politique. D'après la tradition, sa première apparition remonte à 367 av. J.-C.³, quand le

¹ *Nat. Deorum.*, II, 61: ...*quarum omnium rerum quia vis erat tanta, ut sine deo regi non posset, ipsa res deorum nomen obtinuit.*

² J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, Les Belles Lettres, 1963, p. 126.

³ Nous suivrons tout au long de notre travail la chronologie

dictateur M. Furius Camillus voua un temple à la déesse. L'Etat romain venait alors de vivre une grave crise interne: la plèbe avait revendiqué l'accès à la magistrature, ce que lui avaient refusé les patriciens. L'entente conclue ultérieurement sanctionna les ambitions de la plèbe et sembla lui assurer le droit d'accès au consulat (lois liciniennes). C'est à la suite de la réconciliation entre les deux partis, assure Plutarque⁴, que Camille voua un temple à la Concorde.

Ce recours au pouvoir divin de *Concordia*, à son *numen*, allait devenir fréquent au cours des siècles suivants. Ainsi, entre la fin du IV^e et la fin du II^e siècles av. J.-C., trois autres temples furent dédiés à la déesse. En 304, Cnéus Flavius, à la suite d'un voeu qu'il avait prononcé après avoir irrité les patriciens en publiant le calendrier, dédia un édicule de bronze sur l'*area Volcani*. Manlius Vulso, en 218, à la suite de la répression d'une mutinerie des soldats pendant sa préture en Gaule, voua, au pied du Capitole, un temple dont la dédicace eut lieu deux années plus tard. Peu après la mort de Caius Gracchus, en 121, le consul L. Opimius éleva, près du Forum, un autre temple dont la construction, nous apprend Plutarque⁵, indigna le peuple

⁴ *Camille*, XLII, 4.

⁵ *Caius Gracchus*, XVII, 2.

au plus haut point. Entre temps, en 154, une statue de la déesse avait été l'objet d'une demande tout à fait particulière: un censeur, C. Cassius, l'avait fait transporter à la Curie et désirait que cet endroit fût dédié à la déesse. A la fin de la République (entre 61 et 39), l'effigie de *Concordia* apparut pour la première fois sur les monnaies. Chacune des émissions correspondait, semble-t-il, à un événement marquant des troubles civils. Son usage dans la propagande monétaire devait se répandre et atteindre son apogée durant l'empire. Mais il s'agit là d'une nouvelle Concorde, la *Concordia Augusta*, qui allait symboliser la paix intérieure assurée par Auguste et qui n'entre pas dans le cadre chronologique de notre travail.

Notre recherche, en effet, est uniquement consacrée à la déesse *Concordia* de l'époque républicaine. Elle reprend, de façon plus détaillée, les événements mentionnés ci-dessus. Chaque chapitre est consacré à l'un d'entre eux, dans l'ordre chronologique. Tous les témoignages, d'ordre littéraire, archéologique, épigraphique et numismatique, relatifs à la déesse, y sont présentés et commentés. La démarche a été la suivante: répertorier les témoignages relatifs à *Concordia*, les analyser, tirer nos propres conclusions et, enfin, comparer nos résultats avec ceux obtenus par les savants. Nous espérons avoir ainsi développé notre jugement critique, à l'égard d'abord des

textes anciens et ensuite des études dont ils ont fait l'objet.

J'aimerais exprimer ici toute ma gratitude envers mon directeur de thèse, M. Pierre Brind'Amour, qui a lu et relu attentivement chaque chapitre et m'a fait bénéficier de précieux commentaires. J'adresse aussi ma reconnaissance à M. Michel Janon dont les remarques et les conseils ont été fort judicieux. Enfin, j'aimerais remercier M. Michel Roussel qui a bien voulu revoir ma traduction des textes grecs et a suggéré maintes corrections dont elle a profité.

LE TEMPLE DE CAMILLE (367)

Tite-Live et Plutarque ont brossé un tableau plutôt élogieux de la vie de Camille: "un homme unique quelque fût le rôle qu'il eut à remplir", dit l'historien romain⁶; sa mort, rappelle Plutarque, "affligea plus les Romains que celle de tous les autres qui en ce temps-là moururent de la peste"⁷. La prise de Véies en 396 et la victoire sur les Gaulois en 367 comptent parmi les exploits qui lui valurent d'être considéré comme le second fondateur de Rome (*secundum a Romulo conditorem urbis Romanae*)⁸.

Une longue suite de conflits sociaux aboutit, en 367, à l'adoption des lois liciniennes et à la nomination, l'année suivante, d'un premier consul plébéien. Après des années difficiles, où la plèbe, constamment confrontée au refus des patriciens, n'avait cessé de revendiquer l'accès au consulat, un climat politique des plus malsains régnait à Rome: une sécession de la plèbe était à craindre et des menaces de conflits civils pesaient sur la ville. Mais les *discordiae* entre les deux partis, dit Tite-Live, après un si long ressentiment furent calmées par Camille, alors

⁶ VII, 1, 9: ...*fuit enim uere uir unicus in omni fortuna...*

⁷ *Camille*, XLIII, 2: ...ἀνιάσας δὲ Ῥωμαίους ὡς οὐδὲ σύμπαντες οἱ τῆ νόσῳ κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον ἀποθνήσκοντες.

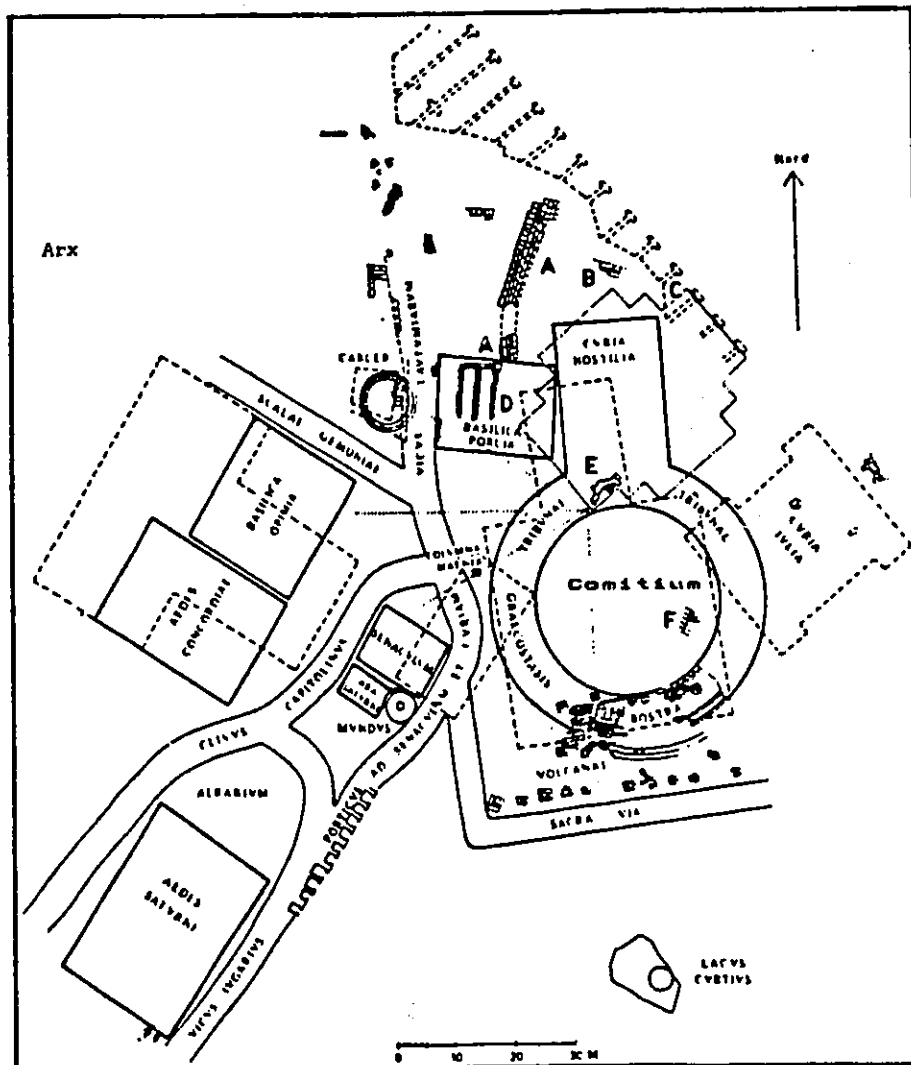
⁸ Tite-Live. VII. 1. 10.

dictateur, et Lucius Sextius devint le premier consul plébéien. Surtout, ajoute cette fois Plutarque (*Camille*, XLII, 2-6), on décida, selon le voeu de Camille, d'élever à la déesse *Concordia* un temple qui aurait vue sur le Forum et sur le lieu de l'assemblée. Les événements se situent au plus fort de la crise opposant la plèbe et les patriciens:

Une clameur et un tumulte comme jamais jusqu'alors envahirent le Forum. L'entourage de Camille s'efforçait à repousser de la tribune cet appariteur, tandis que la foule, d'en bas, encourageait à tirer le dictateur. Pris de court par cette conjoncture, Camille ne se démit pas de sa charge, mais prenant avec lui les sénateurs, il se dirigea vers la Curie. Avant d'y entrer, il se tourna vers le Capitole et pria les dieux de faire évoluer la situation vers une fin heureuse, promettant d'ériger un temple de la Concorde une fois les troubles apaisés. Un grand débat eut lieu dans le Sénat mettant en lice les opinions opposées. Néanmoins l'avis le plus conciliant prévalut, celui qui faisait des concessions au peuple et offrait que l'un des deux consuls ait son origine dans les rangs de la plèbe. Le dictateur fit connaître au peuple la résolution adoptée par le Sénat. Aussitôt, heureux, comme il va de soi, le peuple se réconcilia avec le Sénat et reconduisit Camille chez lui, au milieu des cris et des applaudissements. Le lendemain, une assemblée du peuple décréta qu'un temple de la Concorde, en accomplissement du voeu de Camille, serait construit avec vue sur le Forum et la Curie, en mémoire de ces événements; et que les fêtes appelées Fêtes Latines seraient dorénavant célébrées pendant quatre jours, par l'addition d'une nouvelle journée; et qu'à l'instant même on offrirait un sacrifice et que tous les Romains porteraient une couronne.

Κραυγή δὲ καὶ θόρυβος οἶος οὕτω κατέσχε τὴν ἀγορὰν, τῶν μὲν περὶ τὸν Κάμιλλον ὠθούντων ἀπὸ τοῦ βήματος τὸν δημόσιον, τῶν δὲ πολλῶν κάτωθεν ἔλκειν ἐπικελευομένων, ἀπορούμενος τοῖς παρούσι τὴν μὲν ἀρχὴν οὐ προήκκατο, τοὺς δὲ βουλευτὰς ἀναλαβὼν ἐβάδιζεν εἰς τὴν σύγκλητον. Καὶ πρὶν εἰσελθεῖν μεταστραφεὶς εἰς τὸ Καπιτώλιον ἤψατο τοῖς θεοῖς κατευθῦναι τὰ παρόντα πρὸς τὸ κάλλιστον τέλος, ὑποσχόμενος ναὸν Ὀμονοίας ἰδρύσειν τῆς ταραχῆς καταστάσης. Μεγάλου δ' ἀγῶνος ἐν τῇ

συγκλήτῳ γενομένου πρὸς τὰς ἐναντίας γνώμας, ὅμως ἐνίκησεν ἢ μαλακωτέρα καὶ ὑπέικουσα τῷ δήμῳ καὶ διδοῦσα τῶν ὑπᾶτων τὸν ἕτερον ἀπὸ τοῦ πλήθους ἀρχαιρεσιάσαι. Ταῦτα δ' ὡς τῇ βουλῇ δοκοῦντα τοῦ δικτάτορος ἀνειπόντος ἐν τῷ δήμῳ, παραχρήμα μὲν οἷον εἰκὸς ἡδόμενοι τῇ βουλῇ διηλλάττοντο καὶ τὸν Κάμιλλον ὄικαδε κρότῳ καὶ βοῇ προέπεμπον. Τῇ δ' ὑστεραίᾳ συνελθόντες ἐψηφίσαντο τῆς μὲν Ὀμονοίας ἱερὸν, ὡσπερ ἤϋετο Κάμιλλος, εἰς τὴν ἀγορὰν καὶ τὴν ἐκκλησίαν ἀποπτον ἐπὶ τοῖς γεγενημένοις ἰδρύσασθαι, ταῖς δὲ καλουμέναις Λατίναις μίαν ἡμέραν προσθέντας ἑορτάζειν τέτταρας, παραυτίκα δὲ θύειν καὶ στεφανηφορεῖν Ῥωμαίους ἅπαντας.



LE COMITIUM ET SES ENVIRONS A L'EPOQUE REPUBLICAINE. L'aedes Concordiae est celle d'Opimius (121 av. J.-C.). La forme pointillée qui superpose la Basilica Opimia et

On a tout lieu de croire que ce temple de la Concorde fut érigé au nord-ouest du Forum sur un lieu élevé dominant le *Comitium*. Nous verrons plus loin que l'on pense généralement que le temple de Camille, bien que son existence même ne soit pas admise par tous, fut restauré par le consul L. Opimius, en 121 av. J.-C. L'édifice fut à nouveau restauré par Tibère en 7 av. J.-C. (voir le plan, p. 7). Les vestiges qui subsistent actuellement au nord-ouest du Forum proviennent essentiellement de la restauration tibérienne. Leur emplacement s'accorde avec l'indication, chez Plutarque, que le temple de Camille aurait vue sur le Forum et sur le *Comitium*, le lieu de l'assemblée (...εις τὴν ἀγορὰν καὶ τὴν ἐκκλησίαν ἄποπτον...).

Plutarque dit que l'on décréta "que les fêtes appelées Fêtes Latines seraient dorénavant célébrées pendant quatre jours, par l'addition d'une nouvelle journée; et qu'à l'instant même on offrirait un sacrifice et que tous les Romains porteraient une couronne". Son témoignage recoupe un passage de Tite-Live où il est dit qu'après la réconciliation, "on célébra des jeux solennels et on décida d'ajouter un jour au *triduum*"⁹. Les Fêtes Latines étaient

⁹ VI, 42, 12:...*ut ludi maximi fierent et dies unus ad triduum adiceretur...* Jean Bayet (*Tite-Live, Histoire romaine*, tome IV, livre VI, Collection Budé, 1966, p. 77, note 1) croit qu'il s'agit ici des *Ludi Romani*, dont Tite-Live (I, 35, 9) attribue l'institution à Tarquin l'Ancien et qui donnaient lieu à différents spectacles: courses de chevaux, courses de chars et pugilat. Bayet ne tient pas compte du témoignage de Plutarque qui, jusqu'à preuve du contraire, est

célébrées en l'honneur de Jupiter, appelé *Latiaris*, et se tenaient au sommet du mont Albain. Plusieurs villes du Latium y participaient¹⁰. On profitait de cette occasion pour laisser de côté les rancunes et les haines qui souvent divisaient les villes latines¹¹. Même les hommes, dit C. Jullian, "oubliaient un instant les barrières infranchissables que la naissance mettait entre les classes: esclaves et maîtres prenaient, semble-t-il, la même part aux fêtes populaires des jeux des premiers jours"¹². L'union et la concorde faisaient partie des thèmes de cette célébration. Il n'est donc pas surprenant que l'on voulût, après la grande réconciliation de 367, ajouter une journée à cette fête unificatrice, qui donnait alors à *Concordia* des allures de Concorde universelle.

¹⁰ Pline (*Hist. nat.*, III, 9, 68) et Denys d'Halicarnasse (V, 61) nous ont conservé la liste des villes qui prenaient part aux plus anciennes Fêtes Latines.

¹¹ Denys d'Halicarnasse, I, 49: Ἐκεχειρία πάντων πρὸς πάντας; Macrobe, I, 16, 17: *Latinorum tempore, publice induciae inter populum Romanum Latinosque.*

¹² *Feriae Latinae*, dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1887, tome 4-2, p. 1072. Jullian s'est inspiré de Festus (s. v. *oscillantes*): *Latinus rex, qui praelio, quod eis fuit aduersus Mezentium, Caeritum regem, nusquam apparuerit, iudicatusque sit Iupiter factus Latiaris. Itaque scit eius dies feriatos liberos servosque requirere eum non solum in terris, sed etiam qua uidentur caelum posse adiri per oscillationem, uelut imaginem quandam uitae humanae, in qua altissima interdum ad infima, infima ad summum*

Le témoignage de Plutarque est corroboré par Ovide, dans les *Fastes*, à la date du 16 janvier (I, 637-650):

Radieuse Déesse, le jour suivant t'a installée dans un temple blanc comme neige, au lieu où Monéta porte ses pas haut dans le ciel: désormais, ô Concorde, tu pourras bien voir à tes pieds la foule du Latium, désormais des mains sacrées t'ont restaurée. Furius, vainqueur du peuple étrusque, avait voué l'ancien temple, et il s'était acquitté de son vœu. Le motif en était que la plèbe, prenant les armes, avait fait sécession d'avec les patriciens, et que Rome elle-même redoutait sa propre puissance. La cause de la restauration vaut mieux: la Germanie fait hommage de ses cheveux épars, sous tes auspices, chef vénérable. Ce sont les dépouilles de ce peuple vaincu que tu as offertes, en élevant un temple à la déesse que tu vénères personnellement. Ta mère l'a enrichi, entre autres dons, d'un autel, elle qui seule fut trouvée digne de la couche du grand Jupiter (trad. H. Le Bonniec).

Candida, te niueo posuit lux proxima templo, qua fert sublimes alta Moneta gradus: nunc bene prospicies Latiam, Concordia, turbam, nunc te sacratae constituere manus,	640
Furius antiquam, populi superator Etrusci, uouerat et uoti soluerat ille fidem. Causa, quod a patribus sumptis secesserat armis uolgens, et ipsa suas Roma timebat opes.	645
Causa recens melior: sparsos Germania crines porrigit auspiciis, dux uenerande, tuis. Inde triumphatae libasti munera gentis templaque fecisti, quam colis ipse, deae. Haec tua constituit genetrix et rebus et ara, sola toro magni digna reperta Iouis.	650

D'après ce témoignage, Camille fit vœu d'ériger un temple à la déesse *Concordia* (vers 641: *Furius antiquam, populi superator Etrusci, uouerat...*) et s'acquitta de son vœu (vers 642: *et uoti soluerat ille fidem*); d'où la conclusion que le temple de Camille fut bel et bien construit. Toujours selon Ovide, cet édifice fut restauré

par un *dux uenerandus* (vers 646), dont il est plus amplement question dans les vers suivants (vers 647-650), et qui n'est autre que Tibère, vainqueur du peuple germain en l'an 7 avant notre ère¹³.

H. Le Bonniec¹⁴ a souligné la forte disjonction qui existe dans les trois premiers vers de ce passage entre *Candida* (vers 637) et *Concordia* (vers 639); disjonction qui, croit-il, met en valeur l'adjectif *Candida*. Celui-ci signifie: d'une beauté radieuse, d'un blanc éclatant, d'une lumière éblouissante. Sans doute traduit-il l'aspect de pureté et de blancheur que devait incarner la déesse *Concordia*. Il faut rapprocher, toujours selon H. Le Bonniec, *Candida de niveo...templo*: le temple blanc comme neige. Encore une fois, Ovide insiste sur la blancheur et sur la pureté de *Concordia*. Le temple auquel il fait allusion est celui de Tibère¹⁵.

Le vers 638 nous apporte une précision topographique. On traduit: "là où Moneta porte ses pas haut dans le ciel";

¹³ Tibère entreprit la restauration du temple de la Concorde après sa campagne contre les Germains en 7 avant notre ère et le dédia en 10 ap. J.-C.

¹⁴ P. Ovidius Naso, *Fastorum Liber Primus*, Paris, collection Erasme, 1965, p. 103, note 637.

¹⁵ N'étant pas construit en marbre, le temple de Tibère ne pouvait être blanc, à moins qu'il ne fût peint.

autrement dit "sur le chemin que prend *Moneta* pour monter à son temple"¹⁶. Nous savons que le temple de Junon *Moneta* fut érigé au sommet de l'Arx (voir le plan, p. 7) et qu'un escalier, les *Scalae Gemoniae*, en permettait l'accès. Le temple de la Concorde restauré par Tibère était donc situé au pied de cet escalier (voir le plan, p. 7) et était tourné vers le Forum, dont il avait sans doute une vue plongeante, puisqu'Ovide dit au vers 639: "désormais, ô Concorde, tu pourras bien voir à tes pieds la foule du Latium"¹⁷. Cette précision topographique recoupe celle de Plutarque.

Mais l'archéologie a prouvé que le temple restauré par Tibère avec la vente du butin fait sur les Germains¹⁸, était en fait le temple de la Concorde construit en 121 av. J.-C. par le consul Opimius au nord-ouest du Forum, et non celui de Camille¹⁹. Par conséquent, on pourrait croire qu'Ovide a

¹⁶ H. Le Bonniec, *op. cit.*, p. 103, note 638.

¹⁷ Nous verrons au chapitre suivant que Varron (*De lingua latina*, V, 155-156) prétend que le temple de la Concorde et la *Basilica Opimia* dominaient la *Graecostasis*, elle-même, selon Pline (*Hist. Nat.*, XXXIII, 6, 19), *supra comitium*. Cette allusion d'Ovide à *Concordia* dominant toute la foule du Latium ne fait-elle pas ressurgir cette idée de Concorde universelle?

¹⁸ Suétone, *Tibère*, XX.

¹⁹ Telles étaient déjà, au début du siècle, les conclusions tirées par H. F. Rebert et H. Marceau (*The Temple of Concord in the Roman Forum*, 1925, p. 53-75) et A. W. Van Buren (*The Temples of Castor and of Concord in the Roman Forum*, 1906, p. 77-84). Une étude plus récente de C. Wetter (*The Possibility of Dating Roman Monuments...*, 1979, p.46), basée sur l'étude du mortier des bâtiments construits en *opus caementicium*, confirme ces conclusions.

fait erreur sur la personne, puisqu'il prétend que le temple restauré par le successeur d'Auguste est celui de Camille. Comment le poète, qui n'écrit qu'un peu plus d'un siècle après la construction du temple d'Opimius, aurait-il pu commettre une telle méprise? De fait, croyons nous, Ovide n'a pas confondu les deux personnages, mais a délibérément omis le temple d'Opimius. Car voulant faire l'éloge de Tibère, le grand vainqueur des Germains, Ovide n'allait pas le comparer au consul Opimius, dont le seul exploit avait été de mater les réformes des Gracques dans le sang, et qui, de surcroît, avait fait élever un temple de la Concorde au grand mécontentement du peuple romain²⁰. Il devait le comparer plutôt à Camille, le *populi superator Etrusci*. Tout le passage est construit sur un parallèle entre Camille et Tibère, servant à rehausser l'éclat de ce dernier. L'ancien temple (*antiqua Concordia*), nous dit le poète (vers 643-644), fut construit par le vainqueur des Étrusques à la suite de conflits entre la plèbe et les patriciens; le nouveau temple fut construit à la suite de la victoire de Tibère sur les Germains, une cause encore plus prestigieuse que la précédente (*causa recens melior*, vers 645). Tibère a donc surpassé l'illustre Camille, et non Opimius, un simple

²⁰ Plutarque (*Caius Gracchus*, XVII, 8-9) rapporte que la construction de ce temple de la Concorde avait soulevé l'indignation du peuple, et que, pendant la nuit, on avait écrit sous la dédicace du temple ce vers: "Ἔργον ἀνομοίας ναὸν ὀνομαίας ποιεῖ" ("L'oeuvre de la discorde érige un temple de la Concorde").

consul. Voilà qui pourrait expliquer l'erreur d'Ovide au sujet du temple d'Opimius.

Nous citerons enfin Varron (*De lingua latina*, V, 148) qui nous a conservé un récit de Procilius où il est question d'un temple de la Concorde. Ce récit étiologique met en scène le héros Mettius Curtius qui, pour apaiser les dieux, se jeta dans un *lacus* du Forum et lui donna son nom:

Alors un homme valeureux, un certain Curtius, monta à cheval tout armé, puis, tournant le dos au temple de la Concorde, avec son cheval il se jeta dans le vide... (trad. J. Collart).

Tum quendam Curtium uirum fortem armatum ascendisse in equum et a Concordia uersum cum equo eum praecipitatum...

Le récit figure également, avec de légères variantes, chez bon nombre d'auteurs²¹, dont Tite-Live (VII, 6, 1-6), qui date l'épisode en 362 av. J. C. Toutefois, seul Procilius fait mention d'un temple de la Concorde.

L'emplacement de ce *lacus Curtius* est connu: il était situé à peu près au centre du Forum (voir le plan, p. 7). En tenant compte de la datation apportée par Tite-Live, le temple de la Concorde auquel Curtius tourna le dos avant de plonger avec sa monture dans le lac, serait celui que

²¹ On trouvera la liste complète chez J. Poucet, *Recherches sur la légende sabine des origines de Rome*, Editions de l'Université de Lovanium, Kinshasa, 1967, p. 244.

Camille avait voué quelques années auparavant au nord-ouest du Forum. Mais Procilius écrivait au premier siècle avant notre ère²². Comme les deux précédents, ce témoignage pose le difficile problème qui revient chaque fois qu'on traite de la période archaïque jusqu'au IV^e siècle. Toutes nos sources sont tardives et l'on sent bien que les auteurs ont reporté dans le passé des réalités contemporaines. On ne peut malgré cela rejeter toutes leurs affirmations, et, jusqu'à preuve du contraire, ces témoignages doivent être retenus. Le fardeau de la preuve incombe à ceux qui rejettent l'existence du temple de Camille.

A. Momigliano²³, approuvé par C. Nicolet²⁴, a soutenu que le culte de *Concordia* n'apparut à Rome qu'à la fin du IV^e siècle, plus précisément en 304 av. J.-C., lors de l'érection du temple de Flavius (*infra*, p. 34). Le culte d'*Homonoia*, dit-il, venait d'être introduit à Rome. Certes, on ne peut douter de l'influence religieuse qu'eut la Grèce sur Rome, ni de l'antériorité d'*Homonoia* par rapport à *Concordia*. S'il est vrai que l'apparition du culte

²² Voir H. Bardon, *La littérature latine inconnue*, tome I, Paris, Librairie Klincksieck, 1956, p. 249, et J. Poucet, *op. cit.*, p. 243, note 180.

²³ *Camillus and Concord*, 1942, p. 117-118.

²⁴ *Concordia ordinum, concordia et homonoia*, 1966, p. 634.

d'*Homonoia* date de 363, comme le soutient Momigliano²⁵, il est alors gênant d'affirmer l'antériorité de la *Concordia* de Camille, en 367. Reste à savoir si effectivement le culte d'*Homonoia* n'est apparu qu'en 363²⁶. Le fait que nous n'ayons pas d'attestation antérieure ne le prouve pas indiscutablement. Il y a toujours un danger à utiliser un argument *ex silentio*. Le savant américain croit aussi qu'Ovide "(or better his source, ultimately common to Plutarch) may be attributing to Camillus the temple of Opimius"²⁷. Tite-Live et Zonaras, poursuit-il, ne mentionnent pas le vœu prononcé par Camille, dans leurs

²⁵ *Op. cit.*, p. 117. Il s'agit d'un autel d'Olympie dédié à *Homonoia*. La date fut proposée par L. Weniger, *Die monatliche Opferung in Olympia*, dans *Klio*, 15, 1915, p. 421.

²⁶ La notion grecque d'*Homonoia* est apparue, selon J. de Romilly (*Vocabulaire et propagande...*, 1972, p. 199), à la fin du V^e siècle ap. J.-C. avec Démocrite et Thucydide. Elle prit son essor au siècle suivant avec Platon, Aristote et certains orateurs. Quant au concept divinisé, 363 est pour l'instant la date la plus haute à laquelle nous pouvons remonter. Signalons que nous ne tenons pas compte ici de la généalogie d'un auteur alexandrin (Mnaseas *in la Souda*, s. v. *Praxidikè*) qui fait d'*Homonoia* la fille de Zeus et de *Praxidikè*, et la soeur d'*Arété* (la Vertu) et de *Ktésios* (le Protecteur du Foyer). N'est pas retenu également le sanctuaire que, d'après Apollonios de Rhodes (*Les Argonautiques*, II, 714-719), les Argonautes lui auraient consacré dans l'île de Thynie sur le Pont-Euxin.

²⁷ *Op. cit.*, p. 116. L. Richardson (*Concordia and Concordia Augusta...*, 1978, p. 261) pense que *fidem solvere* (vers 642 du poème d'Ovide) peut aussi signifier "to evade a promise". Nous croyons cependant que la suite du passage d'Ovide ne permet pas de tirer une telle conclusion puisque la restauration de Tibère ne peut s'appliquer qu'à un temple dont Ovide sous-entend la construction. Il pourrait difficilement en être autrement. En fait, les exemples que donne L. Richardson (Terence, *Andrienne*, 643 et Plaute *apud* Cicéron, *ad fam.*, 10.21.3) ont bel et bien le sens que l'on prête généralement à cette expression, c'est-à-dire: acquitter la promesse d'un vœu.

récits des événements de 367, et les témoignages que nous possédons au sujet du temple d'Opimius²⁸ ne font allusion ni à une restauration, ni même à l'existence de ce fameux temple²⁹. Nous avons tenté de démontrer plus haut que le silence d'Ovide au sujet du temple d'Opimius fut dicté par le souci d'accentuer l'éloge qu'il adressait à Tibère. Le silence de Tite-Live et de Zonaras n'infirmes pas nécessairement, comme l'ont noté J. C. Richard et J. Béranger³⁰, les témoignages de Plutarque et d'Ovide. Cela est aussi vrai pour les témoignages relatifs au temple d'Opimius.

B. Levick³¹ croit qu'"Opimius or more moderate conservatives were responsible for the story of Camillus's construction of a temple in 367-6 B.C., it is easy to accept the view that it was a product of the political situation of the 120's B.C.; the evidence that Camillus built a temple is extremely fragile". Cette hypothèse est difficilement vérifiable. Elle correspond, en grande partie, à celles

²⁸ Appien, *Bella ciuilia*, I, 26; Plutarque, *Caius Gracchus*, XVII; Varron, *De lingua latina*, V, 156; Saint-Augustin, *Civitas Dei*, III, 25.

²⁹ *Op. cit.*, p. 115. Voir surtout E. Skard (*Zwei Religiös-politische Begriffe, Euergetes-Concordia*, 1932, p. 102). B. Levick (*Concordia at Rome*, 1978, p. 220) et L. Richardson (*op. cit.*, p. 261) partagent l'opinion du savant américain.

³⁰ J. C. Richard, *Pax, Concordia et la religion...*, 1963, p. 307; J. Béranger, *Remarques sur la Concordia...*, 1969, p. 479, note 17.

³¹ *Op. cit.*, 1978, p. 219.

proposées par D. Porte³² et W. Hoffmann³³, selon lesquelles le temple de Camille n'est qu'une création étimologique.

A notre avis, les hypothèses de Momigliano, Levick, Porte et Hoffmann n'ont pas suffisamment de poids pour que l'on puisse nier avec certitude l'existence du temple de Camille. Un argument supplémentaire pourrait appuyer les textes d'Ovide et de Plutarque: les fouilles archéologiques entreprises au début du siècle ont confirmé qu'Opimius avait, lors de la construction de son temple, réemployé des blocs de tuf de Fidènes et de Grotta Oscura. En 1925, deux savants américains, Rebert et Marceau³⁴, dont les conclusions furent acceptées par G. Lugli³⁵ et J. C. Richard³⁶, en avaient déduit que "...the first temple of

³² *L'étimologie religieuse dans les Fastes d'Ovide*, Paris, Les Belles Lettres, 1985, p. 363-364: "lisant chez Tite-Live une phrase qui comporte le nom commun de *concordia*, et qui semble introduire un décret officiel justifiant la construction d'un temple, Ovide en déduit aussitôt qu'on dût édifier un temple à la déesse *Concordia*".

³³ *Rom und die Griechische Welt im 4 Jahrhundert*, dans *Philologus*, suppl. 27, 1935, p. 89. Hoffmann prétend que le seul nom de *Concordia* pouvait amener les étimologues à mettre en relation l'érection de son temple avec tout épisode relatif à des guerres intestines.

³⁴ *Op. cit.*, p. 56.

³⁵ *La tecnica edilizia romana*, tome I, 1957, p. 256-257. En 1931, ce même Lugli (*Monumenti antichi di Roma e suburbio I La zona archeologica*², 1931, p. 100) avait émis l'hypothèse que le temple de Camille pouvait avoir été construit en bois, expliquant ainsi l'absence de tout vestige. Cité par A. Momigliano, *op. cit.*, p. 116.

³⁶ *Op. cit.*, p. 307, note 5.

Concord was constructed, in part, out of Fidenae and Grotta Oscura tufa, and that in 121 B.C. this once-hallowed material was broken up and scrupulously embodied in the structure of the later temple". J. C. Richard ajoute "qu'une telle attitude, par ailleurs attestée à propos du temple de Castor, s'explique par des préoccupations religieuses"³⁷. A. Momigliano³⁸ prétend que le matériel en question ne provenait pas nécessairement du temple de Camille: "this is a very acute observation, but proves only that earlier material was utilized in the concrete of Opimius. Whether that earlier material came from a former temple of Concord is a different matter." Effectivement, prouver que les matériaux utilisés lors de la reconstruction d'Opimius provenaient, soit du temple de Camille, soit d'un temple voisin, est impossible. Il reste que Tite-Live³⁹ raconte que, désireux d'élever à Rome un temple dont la magnificence allait surpasser celle de tous les édifices érigés jusqu'alors, le censeur Fulvius Flaccus avait fait transporter à Rome en 173 av. J.-C. des tuiles de marbre

³⁷ *Op. cit.*, p. 307, note 5. Le premier temple de Castor fut dédié en 484 av. J.-C. Il fut reconstruit en 117 av. J.-C. par Metellus Dalmaticus. Certains blocs provenant de la première construction sont encore visibles aujourd'hui. Voir surtout C. Wetter, *op. cit.*, p. 49, et T. Frank, "The First and Second Temples of Castor at Rome", dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, 5, 1925, p. 81-82.

³⁸ *Op. cit.*, p. 116. Suivi de B. Levick, *op. cit.*, p. 220.

³⁹ XLII, 2.

provenant du temple de Junon Lacinia⁴⁰. Flaccus tenta en vain de dissimuler l'origine du chargement dont l'arrivée causa tout un émoi. Non seulement, dit Tite-Live, ce pillage constituait un sacrilège (*sacrilegium*), mais "il impliquait le peuple romain dans une action sacrilège en construisant des temples avec les ruines des temples, comme si les dieux immortels n'étaient pas les mêmes partout et que les uns dussent être honorés et parés avec les dépouilles des autres!"⁴¹. Ainsi, il n'était pas bien vu, sur le plan religieux, d'utiliser des matériaux provenant d'un temple dédié à une autre divinité. Il est tout à fait possible que ces préoccupations religieuses aient empêché Opimius d'utiliser des matériaux autres que ceux d'un temple dédié à la même divinité, en l'occurrence le temple de Camille. Reste à savoir si les matériaux réemployés n'auraient pas pu provenir de bâtiments profanes.

L'existence de ce temple de la *Concorde* ne fait certes pas l'unanimité, mais les témoignages de Plutarque et d'Ovide sont en général acceptés par les historiens et les topographes; entre autres, au XIX^e siècle: Mommsen, Jordan,

⁴⁰ Ce temple était situé près du promontoire de Lacinium, à peu de distance de Crotona (Tite-Live, XXIV, 3, 3).

⁴¹ XLII, 3, 9: *...et obstringere religione populum Romanum ruinis templorum templa aedificantem, tamquam non iidem ubique di immortales sint, sed spoliis aliorum alii colendi exornandique!* (trad. P. Jal).

Middleton, Lanciani et Thédénat⁴², et plus récemment: G. Lugli, E. Nash, M. Guarducci, A. Degrassi, J. C. Richard et J. Béranger ⁴³.

⁴² Mommsen, *Histoire romaine*, traduit de l'allemand par C. A. Alexandre, Paris, Robert Laffont, 1985, tome 1, p. 220 et 798; H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, 1871-1907, tome I, 2, p. 337; J. H. Middleton, *The Remains of Ancient Rome*, tome I, 1892, p. 332; R. Lanciani, *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, 1897, p. 288; H. Thédénat, *Le forum romain et les forums impériaux*, 1911, p. 123.

⁴³ G. Lugli, *op. cit.*, p. 256-257; E. Nash, *Pictorial Dictionary of Ancient Rome*, tome I, 1961, p. 292; M. Guarducci, *Il tempio della dea Concordia...*, 1961-1962, p. 102; A. Degrassi, *Inscriptiones Italiae*, 1963, p. 399; J. C. Richard, *op. cit.*, p. 307; J. Béranger, *op. cit.*, p. 479, note 17.

L'EDICULE DE FLAVIUS (304)

Cnéus Flavius⁴⁴, nous apprend Tite-Live⁴⁵, était un petit-fils d'affranchi. Rusé et très éloquent, de simple scribe qu'il était il devint édile curule. Mais ses humbles origines eurent tôt fait de lui attirer l'inimitié des patriciens. L'acharnement avec lequel il lutta contre ces derniers, et surtout l'insolence dont il fit preuve à leur égard, passèrent à la postérité. Voici ce que rapporte Aulu-Gelle: "Se rendant chez un collègue alité par la maladie, Flavius entra dans une chambre pleine de jeunes gens nobles, qui, pour lui témoigner leur mépris, ne se levèrent point à son arrivée. Il ne fit qu'en rire. Il fit apporter sa chaise curule, la mit sur le seuil et se plaça dessus, en travers du passage, afin que tous le vissent malgré eux, et sans pouvoir s'échapper, assis sur la chaise curule"⁴⁶.

⁴⁴ Les passages relatifs à ce personnage sont les suivants (seuls Tite-Live et Pline font allusion au temple de la Concorde): Aulu-Gelle, VII, 9; Cicéron, *Pro Murena*, XI, 25; *Ad Atticum*, VI, 1, 8 et 17-18; Macrobe, *Sat.*, I, 15, 9; Pline, *Hist. Nat.*, XXXIII, 6, 17-20; Tite-Live, IX, 46; Valère Maxime, II, 5, 2.

⁴⁵ IX 46, 1.

⁴⁶ VII, 9, 5-6: *Idem Cn. Flavius Annii filius dicitur ad collegam uenisse uisere aegrotum: et, in conclaue postquam introiuit, adolescentes ibi complures nobiles sedebant. Hi contemntes eum, assurgere ei nemo uoluit. Cn. Flavius Annii filius aedilis id arrisit: sellam curulem iussit sibi afferri, eam in limine apposuit, ne quis illorum exire posset; utique ii omnes inuiti uiderent sese in sella curuli sedentem* (trad. Jacquinet).

Flavius atteignit le comble de l'insolence lorsqu'il dédia, en 304, un édicule à la Concorde, au grand mécontentement des patriciens; événement pour le moins cocasse que relate ici Tite-Live (IX, 46, 4-8):

Quoi qu'il en soit, ce sur quoi tout le monde est d'accord, c'est qu'il lutta avec acharnement contre les nobles qui méprisaient son humble origine. Il rendit public le droit civil déposé dans les archives pontificales et exposa les fastes sur un tableau blanc près du forum afin que l'on sache quand il était licite de se présenter devant les tribunaux. Il dédia, au grand scandale des nobles, le temple de la Concorde sur l'esplanade de Vulcain; le grand pontife Cornélius Barbatus, devant la volonté unanime du peuple, fut obligé de lui dicter les paroles dédicatoires, bien qu'il ait nié que quiconque puisse le faire, selon la coutume ancestrale, à moins d'avoir été consul ou général d'armée. C'est la raison pour laquelle une loi fut ensuite votée par le peuple, sur recommandation du sénat, interdisant à quiconque de dédier un temple ou un autel sans l'autorisation du sénat ou de la majorité des tribuns du peuple (trad. P. Brind'Amour).

Ceterum, id quod haud discrepat, contumacia aduersus contemnentem humilitatem suam nobiles certauit; ciuile ius, repositum in penetralibus pontificum, euolgauit fastosque circa forum in albo proposuit, ut quando lege agi posset sciretur; aedem Concordiae in area Volcani summa inuidia nobilium dedicauit; coactusque consensu populi Cornelius Barbatus pontifex maximus uerba praeire, cum more maiorum negaret nisi consulem aut imperatorem posse templum dedicare. Itaque ex auctoritate senatus latum ad populum est ne quis templum aramue iniussu senatus aut tribunorum plebei partis maioris dedicaret.

Ce monument, s'il faut en croire Tite-Live, ne couronna pas une réconciliation entre la noblesse et la plèbe. Au contraire, sa dédicace aurait fait scandale chez les nobles (*summa inuidia nobilium*). On perçoit bien l'ironie de la situation: des pontifes humiliés par un simple scribe,

devenu certes édile curule, mais tout de même petit-fils d'affranchi; et leur pauvre représentant, Barbatus, obligé, devant la volonté unanime du peuple, de dicter les paroles dédicatoires à Flavius. On peut supposer que le geste de Flavius ne fit qu'accroître l'opposition entre les deux partis. Jusque-là, selon la coutume ancestrale, seul un consul ou un *imperator* avait pu faire la dédicace d'un temple⁴⁷. Flavius fit fi de la tradition et la loi que fit voter le Sénat allait éviter qu'un tel incident ne se reproduise⁴⁸. On ne pouvait tolérer que fût confiée à un simple édile curule cette charge religieuse, supérieure à son rang, dont souvent les consuls se disputaient l'honneur⁴⁹.

Cette *aedes Concordiae*, dit Tite-Live, fut érigée *in area Volcani*. L'emplacement du Volcanal nous est connu par quelques textes et quelques inscriptions, soigneusement

⁴⁷ Il arriva en 495 av. J.-C. (Tite-Live, II, 27) que le peuple confia à un simple centurion le soin de dédier le temple de Mercure. Mais, comme le souligne l'historien, c'était précisément pour humilier les consuls devenus impopulaires.

⁴⁸ On hésite à identifier, comme l'a fait R. Pottier (*Dédicace*, dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 1892, p. 44) cette loi avec la *lex Papiria* qui, selon Cicéron (*De domo sua*, XLIX-L) interdisait de consacrer des édifices sans l'ordre de la plèbe, puisque Cicéron ajoute qu'elle concernait seulement les maisons et non les édifices publics: *Lex Papiria uetat aedis iniussu plebis consecrari; sit sane hoc de nostris aedibus ac non de publicis templis...*

⁴⁹ Tite-Live, II, 27.

recensés et commentés par F. Coarelli⁵⁰. Il était situé derrière les Rostres près du *Comitium* (voir le plan, p. 7) où se tenaient, durant la République, les assemblées politiques. C'était un endroit surélevé qui dominait le *Comitium* et le Forum⁵¹.

Cette attribution à Flavius d'un monument de la Concorde se retrouve également chez Pline l'Ancien. Voici son témoignage (*Hist. Nat.*, XXXIII, 6, 19):

Cet événement se passa sous le consulat de P. Sempronius et de L. Sulpicius. Flavius fit voeu d'ériger un temple à la Concorde, s'il arrivait à réconcilier les ordres (de la noblesse) au peuple, et comme il n'obtint pas de fonds publics pour son entreprise, il construisit un petit édifice de bronze, sur la Graecostasis, lieu qui se trouvait alors au delà du *Comitium*, à l'aide des amendes payées par les usuriers condamnés, et il fit graver sur une plaque de bronze que l'édifice avait été construit deux cent quatre ans après la dédicace du temple du Capitole. Cela se passa en la quatre cent quarante-neuvième année après la fondation de la Ville... (trad. P. Brind'Amour).

Hoc actum P. Sempronio L. Sulpicio cos. Flavius uouit aedem Concordiae, si populo reconciliasset ordines, et, cum ad id pecunia publice non decerneretur, ex multaticia faeneratoribus condemnatis aediculam aeream fecit in Graecostasi, quae tunc supra comitium erat, inciditque in tabella aerea factam eam aedem CCIIII

⁵⁰ *Il foro romano I. Periodo arcaico*, 1983, p. 161-164.

⁵¹ Aulu-Gelle, IV, 5, 4: *in area Volcani sublimiore loco*; Denys d'Halicarnasse, II, 50, 2: ἐν Ἠφαίστου χρηματίζοντες ἱερῆ μικρὸν ὑπερᾶνεστηκότι τῆς ἀγορᾶς; Festus, p. 370 L: ...*in Volcanali, quod est supra Comitium*... G. Lugli (*Roma Antica, il centro monumentale*, tome I, 1968, p. 147-148) et E. Nash (*Pictorial Dictionary of Ancient Rome*, tome II, 1961, p. 517-519) ont estimé que la différence entre le niveau du sol du *Comitium* et celui de l'*area Volcani*, à l'époque républicaine, était de plus de cinq mètres.

annis post Capitolinam dedicatam. Id a. CCCCXXXVIII a condita urbe gestum est...

C'est plutôt le thème de la réconciliation qui prévaut ici. Flavius, dit-Pline, fit le voeu d'ériger un édicule à la Concorde, s'il arrivait à réconcilier les deux partis (*Flavius uouit aedem Concordiae, si populo reconciliasset ordines*). On peut croire que ses espoirs furent atteints puisque, malgré des difficultés d'ordre monétaire, il put construire un petit édifice sur la *Graecostasis*. L'année de la construction nous a été précieusement conservée. On fixa, dit Pline, une plaque de bronze sur le monument, indiquant qu'il avait été construit deux cent quatre ans après la dédicace du temple de Jupiter Capitolin (508 av. J.-C.), soit $508-204=304$ av. J.-C.⁵²

Pline nous apprend aussi qu'il s'agissait d'un édicule de bronze, donc de dimensions réduites. On sait que ce type d'édifice existait depuis plusieurs siècles en Grèce. Déjà chez Homère, le bronze était utilisé dans la construction des maisons⁵³. Il y avait à Sparte, selon Thucydide et Pausanias, un temple de bronze (ἱερόν τῆς χαλκιοίκου) dans lequel s'était réfugié, peu après les Guerres Médiques, le

⁵² En effet, des clous d'or, enfoncés par les préteurs sur un mur intérieur du temple de Jupiter Capitolin pour marquer les années, servaient de base aux calculs chronologiques (Tite-Live, VII, 3, 7).

⁵³ *Illiade*, XVIII, 369-371; *Odyssée*, VII, 86 et suiv.

stratège Pausanias accusé de trahison⁵⁴. M. Guarducci croit que ce type de construction s'est transporté à Rome, à une époque encore indéterminée, par le biais notamment des colonies grecques de l'Italie méridionale⁵⁵.

L'emplacement de la *Graecostasis* nous est révélé par ce passage de Varron (*De lingua latina*, V, 155-156):

Devant elle (la Curia Hostilia) se trouvent les Rostres; le lieu est ainsi nommé car des éperons de navires pris à l'ennemi y sont fixés. Un peu vers la droite des Rostres, du côté du *Comitium*, se trouve, à un niveau inférieur, une construction où les ambassadeurs étrangers, envoyés en mission auprès du sénat, devaient attendre audience: c'est d'après une partie du tout, comme beaucoup d'objets, que l'endroit tira son nom de *Graecostasis*. Au-dessus de la *Graecostasis* apparaît le *Senaculum*, à l'endroit où se trouvent aussi le temple de la Concorde et la Basilica Opimia...(trad. J. Collart).

Ante hanc rostra; cuius id vocabulum, ex hostibus capta fixa sunt rostra; sub dextra huius a comitio locus substructus, ubi nationum subsisterent legati qui ad senatum essent missi; is *graecostasis* appellatus a parte, ut multa. *Senaculum* supra *graecostasim*, ubi aedis *Concordiae* et basilica *Opimia*...

La *Graecostasis* (voir le plan, p. 7) était donc située à l'ouest des Rostres, à un niveau inférieur à ceux-ci et à proximité du *Comitium* qu'elle dominait, puisque Pline dit bien *in Graecostasi, quae tunc supra comitium erat*. Derrière la *Graecostasis* se trouvaient, à un niveau plus

⁵⁴ Thucydide, I, 134; Pausanias, III, 17, 2.

⁵⁵ *Ianus Geminus*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, tome III, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, p. 1614.

élevé, le *Senaculum*, la *Basilica Opimia* et le Temple de la Concorde, celui d'Opimius. Le mot *Graecostasis*, qui signifie "lieu de séjour des Grecs"⁵⁶, était donc l'endroit où se tenaient les ambassadeurs des pays étrangers, en attendant l'audience du Sénat.

L'érection, en 304, d'un édicule de la Concorde sur l'*area Volcani* ou sur la *Graecostasis*, par un édile curule du nom de Flavius, ne fait aucun doute. Les témoignages de Pline et de Tite-Live sont péremptoires. Les précisions du naturaliste au sujet de cet édicule de bronze, sur lequel on fixa une plaque indiquant l'année de sa dédicace, sont indéniables. De même chez Tite-Live, lorsqu'il est question du grand pontife Barbatus et des dispositions que prit le Sénat afin que, dorénavant, la dédicace d'un temple ne puisse se faire sans l'autorisation du Sénat ou de la majorité des tribuns du peuple. L'édicule fut érigé sur un lieu élevé dominant le *Comitium*. Tite-Live parle de l'*area Volcani* et Pline de la *Graecostasis*: l'une et l'autre dominaient le *Comitium*. Cette "divergence topographique" peut s'expliquer par l'étroite proximité des deux secteurs. C'est ce que croit F. Coarelli⁵⁷, qui ajoute que l'*area*

⁵⁶ J. Collart, *Varron, De lingua latina*, livre V, Paris, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 122, 1954, p. 103 et p. 245.

⁵⁷ *Op. cit.*, p. 164.

Volcani pouvait comprendre, en partie du moins, la *Graecostasis*, et *vice versa*. Il pouvait donc s'agir d'un socle surmonté d'un petit édifice de bronze, érigé à la vue de tous.

Nous devons tenir compte d'autres textes qui nous apprennent qu'il tomba à deux reprises une pluie de sang sur l'*area Volcani* et sur l'*area Concordiae*. L'un des prodiges eut lieu en 183 av. J.-C., peu avant l'arrivée à Rome de députations étrangères chargées d'instruire le Sénat sur les agissements suspects de Philippe V de Macédoine⁵⁸; l'autre, en 181 av. J.-C., année où prodiges et fléaux, dit Tite-Live⁵⁹, furent nombreux à Rome et incitèrent les sénateurs à décréter un jour entier de prières publiques dans tous les temples de la ville:

1) Tite-Live, XXXIX, 46, 5 (183 av. J.-C.):

Cette frayeur superstitieuse était à peine calmée qu'une autre y succéda. Il plut du sang deux jours de suite sur l'esplanade de Vulcain.

Hac religione leuatis altera iniecta quod sanguine per biduum pluisset in area Vulcani.

2) Tite-Live, XXXIX, 56, 6 (183 av. J.-C.); l'historien se réfère au prodige que nous venons de citer:

Vers la fin de l'année, on fit des prières publiques à l'occasion des prodiges. On croyait qu'il était tombé

⁵⁸ Tite-Live, XXXIX, 46, 6-8.

⁵⁹ XL, 19, 2-5.

pendant deux jours une pluie de sang sur l'esplanade de la Concorde.

Supplicatio extremo anno fuit prodigiorum causa, quod sanguine per biduum pluuisse in area Concordiae satis credebant.

3) Julius Obsequens, *Liber prodigiorum*, 4 (183 av. J.-C.):

Pendant deux jours, sur l'esplanade de Vulcain et autant sur celui de la Concorde, il tomba une pluie de sang.

In area Vulcani per biduum, in area Concordiae totidem diebus sanguinem pluit.

4) Tite-Live, XL, 19, 1 (181 av. J.-C.):

Sur l'esplanade de Vulcain et de la Concorde, il a plu du sang.

In area Vulcani et Concordiae sanguine pluuit.

5) Julius Obsequens, *Liber prodigiorum*, 6 (181 av. J.-C.):

Sur l'esplanade de Vulcain et de la Concorde, il plut du sang.

In area Vulcani et Concordiae sanguinem pluit.

Naturellement, ce n'est pas la vraisemblance de ces prodiges, mais la question topographique qui retiendra notre attention. A l'extrémité sud du *Comitium* se trouvaient les Rostres (voir le plan, p. 7), d'où les orateurs s'adressaient à la foule. A l'ouest la *Graecostasis*, et derrière les Rostres, l'*area Vulcani* (le Volcanal). L'*area Concordiae* était sans doute l'emplacement d'un monument dédié à la déesse, forcément situé dans les environs immédiats de l'*area Vulcani*. En effet, Tite-Live nous dit à

propos du prodige de 183, d'abord qu'il eut lieu sur l'*area Volcani* (texte 1), puis, lorsqu'il relate le même événement (texte 2), qu'il eut lieu sur l'*area Concordiae*. L'historien ne semble pas faire de distinction entre les deux secteurs. Le prodige de 181 (textes 4 et 5) eut lieu *in area Volcani et Concordiae*, ce qui une fois de plus laisse supposer la contiguïté des deux *areae*. En fait, on serait enclin à croire qu'il s'agissait d'un seul et même lieu diversement appelé *area Volcani* ou *area Concordiae*. Cependant le texte 3 établit une distinction entre les deux esplanades. Obsequens, qui suit Tite-Live, peut avoir commis une erreur: mais cela est difficilement vérifiable. Aussi, nous en tiendrons-nous au fait qui nous semble le plus certain: la grande proximité des deux *areae*.

De quel monument s'agissait-il? A notre connaissance, ni autel ni statue ne furent dédiés à la déesse *Concordia* à cette époque. Par contre, si on retient l'édifice voué par Camille, il existait à ce moment-là trois temples de la Concorde à Rome: celui du dictateur (367), celui de Flavius (304) et celui de Manlius Vulso (216), objet de notre prochain chapitre. Ce dernier fut érigé sur le Capitole; nous pouvons donc l'écarter. Restent le temple de Camille et l'édicule de Flavius, tous deux situés à proximité de l'*area Volcani*. Le premier, en admettant qu'il fût bel et

bien restauré par Opimius, se trouvait à l'ouest du *Comitium*, tout au plus à une cinquantaine de mètres du Volcanal (d'après le plan de F. Coarelli, p. 7). A l'échelle du Forum et de ses environs, c'est un écart peu considérable. On érigea le second sur l'*area Volcani* elle-même. N'est-il pas naturel de croire que l'*area Concordiae* était en fait l'emplacement de l'édicule érigé sur l'*area Volcani* par Flavius en 304? Il est possible que ces deux lieux étaient si rapprochés, qu'on les désignait indifféremment du nom d'*area Volcani* ou d'*area Concordiae*. L'hypothèse est tentante. F. Coarelli⁶⁰, A. Momigliano⁶¹ et de G. de Sanctis⁶² en sont arrivés à cette conclusion.

B. Levick⁶³ a prétendu que la construction de cet édicule sur la *Graecostasis* n'était pas le résultat d'une réconciliation entre la plèbe et les patriciens. La *Graecostasis*, dit-elle, "was the area where foreign delegations assembled before being admitted to the Senate. The shrine was intended for the use and edification of the waiting delegations. It is a tribute and an exhortation to

⁶⁰ *Op. cit.*, p. 164.

⁶¹ *Camillus and Concord*, 1942, p. 116.

⁶² *Aedicula area*, dans *Rivista Filologia Istruzione*, 55, 1927, p. 376.

⁶³ *Concordia at Rome*, 1978, p. 221.

international Concord". L'auteur s'est inspirée du passage de Varron déjà cité (*supra* p. 27). Bien qu'elle n'ait pas étayé son hypothèse, nous ne la croyons pas invraisemblable. En effet, nous savons que l'année 305 marqua la fin de nombreux conflits opposant les Romains et leurs voisins. Tite-Live rapporte qu'on fit la paix d'abord avec les Etrusques (IX, 40) et les Samnites (IX, 45), puis avec les Marruciniens, les Marses, les Péligniens et les Férentains, épouvantés par la défaite des Eques, alors leurs alliés. Les députations furent nombreuses à Rome. L'historien enchaîne (IX, 46) avec l'épisode de Flavius, relatant, entre autres, la construction d'un édicule de la Concorde. Il attribue l'érection de ce nouvel édifice à l'insolence de Flavius, soucieux de ridiculiser la noblesse. Un temple de la Concorde élevé pour commémorer le rétablissement de la paix entre l'Urbs et ses voisins ("international Concord") serait dans ce contexte peut-être plus plausible. Cela conduirait, il est vrai, à récuser le témoignage de Pline sur les motifs qui inspirèrent Flavius (*supra*, p. 25).

Pour A. Momigliano^{e4}, le nouvel édifice marquait l'apparition du culte de *Concordia* à Rome, apparition reliée à celle du culte d'*Homonoia* en Grèce et en Grande-Grèce, au IV^e siècle av. J.-C. Nous retrouvons, dit-il, d'abord à

^{e4} *Op. cit.*, p. 117.

Olympie, un autel dédié à *Homonoia*, probablement aux alentours de 363⁶⁵, puis à Métaponte, une monnaie à l'effigie de la déesse datée de la première moitié du IV^e siècle⁶⁶. Ce culte grec aurait été introduit à Rome en 304, lors de la construction sur la *Graecostasis* d'un édicule dédié à la déesse par Flavius: "Cn. Flavius, by dedicating his aedacula in *Graecostasi*, seems to have presupposed that the cult of Concord was not only new, but of Greek origin....It is impossible to escape the impression that Flavius was introducing a new Greek cult into Rome"⁶⁷. La divinisation d'*Homonoia* semble effectivement faire son apparition au IV^e siècle: l'autel d'Olympie, la pièce de Métaponte et même une inscription d'Athènes (302-301)⁶⁸ attestent pour la première fois son existence. Son apparition a pu être antérieure. La démonstration de Momigliano est bien menée. Elle exclut, nous l'avons vu au chapitre précédent, l'existence du temple de Camille. Mais on a nettement l'impression que sa démarche repose sur un seul mot: la *Graecostasis*. Si Pline, à l'instar de Tite-Live, avait fait allusion à l'*area Volcani* plutôt qu'à la

⁶⁵ Date proposée par L. Weniger, *Die monatliche Opferung in Olympia*, dans *Klio*, 15, 1915, p. 421.

⁶⁶ B. V. Head, *Historia nummorum*, II, London, Spink and Son, 1963, première édition 1911, p. 77.

⁶⁷ *Op. cit.*, p. 117.

⁶⁸ R. Etienne & M. Piérart, *Un décret du Koinon des Hellènes...*, 1975, p. 72.

Graecostasis, est-ce que l'auteur en serait arrivé à la même conclusion? C'est peu probable. Le fait que l'édicule de Flavius fut élevé sur la *Graecostasis* ne signifie pas nécessairement, à notre avis, qu'il existât un lien étroit entre sa construction et les rapports, religieux ou autres, qui avaient cours à ce moment-là entre Rome et la Grèce. Nous ne souscrivons pas non plus à l'opinion de E. Skard⁸⁹ qui a prétendu que le monument de Flavius, érigé sur la *Graecostasis*, marquait le succès de pourparlers entrepris avec la Grèce. Nous croyons que le choix de l'expression *in Graecostasi*, chez Pline, comme synonyme de *in area Volcani*, a pu simplement être dicté par la contiguïté des lieux; l'imputer à un rapprochement entre Rome et sa voisine est une tout autre question. Pour cette raison, et parce que nous ne sommes pas convaincu de l'inexistence du temple de Camille, nous croyons que l'on peut difficilement considérer que la construction du temple de Flavius marque l'apparition du culte de *Concordia* à Rome.

⁸⁹ *Zwei religiös-politische Begriffe, Euergetes-Concordia*, 1932, p. 105: "Nach griechischem Muster, für Verhandlungen mit Griechen, ist hier der erste Concordiatempel Roms errichtet worden".

LE TEMPLE DE VULSO (218-216)

Nous connaissons très peu de choses sur L. Manlius Vulso⁷⁰. Préteur en 219 av. J.-C., il fut envoyé avec un corps d'armée assez considérable, dit Tite-Live (XXI, 17, 7; 25, 8), en Gaule Cisalpine, afin de surveiller, à l'approche des troupes d'Hannibal, les colonies romaines de Plaisance et de Crémone, récemment établies dans la plaine padane.

A peine arrivés, Vulso et ses troupes subirent de lourdes pertes contre les Boïens et les Insubriens. Ils furent assiégés dans le bourg de Tanentum, sur les rives du Pô, et durent attendre l'arrivée de renforts dépêchés par Rome. Les Gaulois s'étant retirés, Manlius remit ses troupes décimées et consternées au consul P. Scipion, alors à Pise. Tandis que ce dernier se portait à la rencontre d'Hannibal, Vulso, de son côté, reprenait le chemin de Rome (Appien, *Histoire d'Hannibal*, II, 5, 8). Tite-Live (XXII, 33, 7) nous apprend que pendant ce court séjour en Cisalpine, Vulso fit voeu d'ériger un temple à la déesse *Concordia*.

⁷⁰ Les textes relatifs à Manlius Vulso sont les suivants: Appien, *Histoire d'Hannibal*, II, 5, 8; Polybe, III, 40, 11-14; Tite-Live, XXI, 17, 7; 25, 8 à 26, 2; 39, 3; XXII, 33, 7; 35, 1; XXIII, 21, 7.

Voici les deux témoignages dont nous disposons au sujet de ce temple :

1) Tite-Live, XXII, 33, 7 :

On eut aussi un scrupule religieux au sujet d'un temple voué à la Concorde, deux années auparavant, par le préteur L. Manlius, lors d'une sédition militaire en Gaule, et dont la construction n'avait pas encore été adjugée. En conséquence, des duumvirs créés par le préteur M. Emilius, C. Pupius et C. Quinctius Flaminius, adjugèrent cette construction qui devait être faite dans la citadelle (trad. M. Gaucher).

In religionem etiam uenit aedem Concordiae, quam per seditionem militarem biennio ante L. Manlius praetor in Gallia uouisset, locatam ad id tempus non esse. Itaque duumviri ad eam rem creati a M. Aemilio praetore urbano C. Pupius et C. Quinctius Flaminius aedem in arce faciendam locauerunt.

2) Tite-Live, XXIII, 21, 7 :

On créa aussi des duumvirs, M. et C. Atilius, qui firent la dédicace du temple de la Concorde que Manlius avait voué durant sa prèture.

Et duumviri creati, M. et C. Atilii aedem Concordiae, quam L. Manlius praetor uouerat, dedicauerunt...

L'existence de ce temple de la Concorde ne fait aucun doute. De tous les temples qui furent dédiés à la déesse *Concordia* durant la République, il est celui dont on a le moins discuté chez les historiens contemporains.

C'est donc à la suite d'une sédition militaire survenue lors de son séjour en Gaule, dit Tite-Live, que Manlius fit le voeu d'ériger un temple à la déesse. L'*aedes* fut élevée *in arce*, c'est-à-dire sur l'Arx, au nord du Capitole,

derrière l'emplacement où sera érigé plus tard le *Tabularium*⁷¹. Mais ni Polybe, ni Appien, ni Tite-Live ne mentionnent autrement cette sédition dans leur récit des événements qui se déroulèrent en Gaule. Tite-Live rapporte seulement que les soldats de Vulso avaient été surpris par les Gaulois révoltés et qu'ils avaient été assiégés dans le bourg de Tanentum.

Deux années s'écoulèrent entre le voeu de Vulso (218) et la dédicace du temple (216)⁷². Si l'on dut créer des *duumvirs* pour la cérémonie dédicatoire, une pratique courante pour la circonstance⁷³, c'est sans doute parce que Vulso n'occupait aucune charge au moment de la dédicace. Il n'était pas coutumier de confier à un simple *priatus* un rôle si important⁷⁴.

⁷¹ L'emplacement même approximatif de ce temple de la Concorde sur l'*Arx* ne nous est pas connu.

⁷² J. C. Richard (*Pax, Concordia et la religion officielle de Janus...*, 1963, p. 308), inspiré de M. Grant (*Roman Anniversary Issues*, Cambridge, 1950, p. 3), a rapproché la date du voeu de Manlius (218-217) de celle du voeu de Camille (367). Le temple de Vulso, dit-il, est "d'ailleurs significatif de l'importance qu'eut très tôt le culte de *Concordia*, que le voeu de Manlius se situe dans la cent-cinquantième année à dater de la construction du temple du Forum par Camille". Un chiffre rond n'a pas nécessairement de signification. La déduction de J. C. Richard et de M. Grant relève de la plus pure spéculation.

⁷³ Voir Tite-Live, II, 42, 5; XXIII, 30, 9; XXXIV, 53, 5; XXXVI, 36, 4-6.

⁷⁴ C'est ce qui ressort des textes dont il est question à la note précédente. Voir E. Pottier, "Dédicace", dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1892, tome 2, 1, p. 44.

Jusqu'à cette époque, le recours à la déesse *Concordia* avait découlé de conflits opposant la plèbe et les patriciens. Avec le voeu de Vulso, *Concordia* prenait, cas exceptionnel durant la République, une autre dimension, celle de la réconciliation entre les soldats et leur chef. Aussi, J. C. Richard⁷⁵ croit que "la Concorde à laquelle Manlius rendit un culte, est, avant la lettre, la *Concordia militum*, thème que les monnaies des successeurs de Néron devaient populariser".

Deux inscriptions nous permettent d'affirmer que ce temple fut dédié un cinq février:

1) *Fasti Praenestini, ad Nonas*⁷⁶.

Concordiae in Arce

2) *Fasti Antiates Miores, ad Nonas*⁷⁷.

Concord(iae) in Capitol(io)

La dédicace des temples était généralement suivie de fêtes et de jeux⁷⁸. Ces fêtes pouvaient se renouveler au jour anniversaire de la dédicace et étaient inscrites au

⁷⁵ *Op. cit.*, p. 309.

⁷⁶ *CIL*, I², p. 232 et 314.

⁷⁷ A. Degrassi, *Inscriptiones Italiae, Fasti anni Numani et Iuliani*, 1963, p. 406-407.

⁷⁸ Voir Tite-Live, XXIII, 30, 15-16; XXXVI, 36, 4; XL, 52, 1-3. Voir également *CIL*, IV, 1177; 1178; 1180; VIII, 897.

calendrier. Ainsi, dans les *Fasti Praenestini*, *Concordiae in Arce* concerne l'*aedes in arce* dont il est question dans le premier des textes de Tite-Live déjà cités; il ne peut s'agir que du jour anniversaire de la dédicace du temple de la Concorde érigé sur l'*Arx* par Vulso. Les *Fasti Antiates Maiores*, à la même date, ont *Concord(iae) in Capitol(io)*; vu l'équivalence relative de l'*Arx* et du Capitole (le premier faisant partie du second), il ne peut s'agir que de la même fête. Pourquoi un 5 février? Nous ne le savons pas.

L. Richardson⁷⁹ a rapporté au temple de Vulso un prodige qui eut lieu en 211 et que relate ainsi Tite-Live (XXVI, 23, 4):

Au même moment, on vit et on annonça un certain nombre de prodiges. La statue de la victoire, sur le sommet du temple de la Concorde, fut atteinte de la foudre et renversée sur les Victoires placées sur les antéfixes; elle s'arrêta là, sans tomber.

Eodem anno prodigia aliquot visa nuntiataque sunt. In aede Concordiae Victoria quae in culmine erat fulmine icta decussaque ad Victorias quae in antefixis erant haesit neque inde procidit.

En réalité, le témoignage de Tite-Live ne nous permet pas d'être aussi catégorique. L'historien romain pouvait tout aussi bien faire allusion au temple de Camille,

⁷⁹ *Concordia and Concordia Augusta...*, 1978, p. 263.

construit en 367. La démarche de Richardson est facile à suivre. En 211, il ne pouvait exister à Rome que trois temples de la Concorde: celui de Camille, celui de Flavius et celui de Vulso. Or, l'auteur, nous le savons (*supra*, note 27), ne croit pas à l'existence du temple de Camille, et le temple de Flavius, un simple édicule de bronze, ne pouvait avoir été le théâtre d'un tel prodige. Reste alors le temple de Vulso. La démarche n'est pas assurée puisqu'elle repose sur un élément controversé: l'existence du temple de Camille.

C'était d'ailleurs reprendre de façon plus catégorique un raisonnement déjà exprimé de façon plus prudente, en 1942, par A. Momigliano⁸⁰, un autre détracteur du temple de Camille: "The story that in 211 B.C. a statue of Victory on the roof of the temple of Concord was struck by lightning (Livy, xxxvi, 23, 4) may be better referred to the temple in arce of 216. In fact Livy does not seem to presuppose the existence of two temples: *in aede Concordiae Victoria quae in culmine erat fulmine icta*". Il est tout à fait impossible, tant que l'existence du temple de Camille suscitera la controverse, de prouver par ce genre de raisonnement qu'il s'agit dans le cas présent du temple de Vulso.

⁸⁰ *Camillus and Concord*, 1942, p. 115-116.

Restent deux arguments négligés par Richardson et Momigliano. Le premier: la Victoire centrale et la rangée de Victoires qui ornaient le toit du temple conviennent mieux à une Concorde implorée lors d'une mutinerie des soldats (*Concordia militum*), quand Hannibal était aux portes de l'Italie, qu'à celle qui présidait la réconciliation des patriciens et des plébéiens⁸¹. Le second: un temple juché sur le Capitole ne court-il pas plus de risques d'être frappé par la foudre qu'un temple érigé sur le Forum, en contre-bas?

⁸¹ On retrouve un tel rapprochement entre *Concordia* et Victoire sur une monnaie datée de 306-310 ap. J.-C. Voir Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire communément appelées médailles impériales*, tome VI, Graz, Akademische Druck, 1955, première édition 1886, p. 498 no 50.

UNE STATUE DE *CONCORDIA* (154)

Le 19 mars 58 av. J.-C.⁸², harcelé par Clodius et sa bande, Cicéron s'exila. Il ne revint à Rome que le 4 septembre de l'année suivante⁸³. Entre temps, sa maison sur le Palatin fut pillée et mise à l'encan. Clodius, par de tristes procédés, se l'appropriâ et y fit placer une statue de la Liberté; il dédia la maison toute entière à la Liberté, en la faisant consacrer par le beau-frère de Cicéron, le pontife L. Pinarius Natta (Cicéron, *De domo sua*, XLV, 117-118). A son retour d'exil, Cicéron entreprit de récupérer son bien et prononça, le 30 septembre⁸⁴, le *De domo sua*, spécialement destiné, comme le souligne P. Wuilleumier⁸⁵, à frapper l'opération de Clodius de nullité.

Dans ce discours Cicéron nous apprend l'existence, dans

⁸² P. Wuilleumier, *Cicéron, De domo sua*, tome XIII, Paris, Collection Budé, 1952, p. 11.

⁸³ Clodius, un auxiliaire de Cicéron dans l'affaire de Catilina (décembre 63), s'était vu tenter une action d'impunité à la suite de son intrusion dans la maison de César, au moment où Pompeia et d'autres femmes célébraient un sacrifice dont la vue était interdite au sexe masculin (Plutarque, *Cicéron*, XXVIII-XXX). Cicéron témoigna contre lui. Acquitté, Clodius devint tribun de la plèbe et s'ingénia à perdre Cicéron en faisant voter une loi par laquelle, dit Velleius Paterculus (II, 45, 1), "tout homme ayant fait périr un citoyen romain qui n'avait pas été condamné se voyait interdire l'eau et le feu. Ce texte ne nommait pas Cicéron, mais il était seul visé" (trad. R. Flacelière).

⁸⁴ P. Wuilleumier, *op. cit.*, p. 22.

⁸⁵ *Op. cit.*, p. 16.

un lieu public de Rome, d'une statue de *Concordia*, en 164. L'indication n'aurait rien d'extraordinaire en soi si ce n'était que cette statue fut l'objet, en 154, d'une démarche tout à fait particulière. En effet, au moment où il s'adresse au collège des pontifes et conteste la dédicace de Clodius, Cicéron (*De domo sua*, XLIX, 130) fait la digression que voici:

Le censeur Q. Marcius avait fait faire une statue de la Concorde et l'avait placée dans un lieu public. Le censeur C. Cassius, l'ayant transférée à la curie, consulta votre collègue pour savoir si rien ne l'empêchait de dédier à la Concorde la statue et la curie (trad. P. Wuilleumier).

Q. Marcius censor signum Concordiae fecerat idque in publico conlocarat. Hoc signum C. Cassius censor cum in curiam transtulisset, collegium uestrum consuluit numquid esse causae uideretur quin id signum curiamque Concordiae dedicaret.

Cicéron a voulu montrer que Clodius n'avait pas su observer les rites de la dédicace en négligeant de consulter le collège des pontifes, contrairement à ce qu'avait fait le censeur C. Cassius⁸⁶ en 154. D'ailleurs, il s'ensuit toute une série de reproches à l'endroit de Clodius parmi lesquels on retrouve d'autres allusions à cette statue de *Concordia*:

(LI, 131) ...il désirait consacrer une statue de la Concorde dans la curie et dédier la curie à cette déesse: grande et louable intention! il pensait, en effet, inciter les sénateurs à émettre leur avis sans passion partisane, en plaçant le temple même où siégeait le conseil de l'Etat sous l'autorité sacrée de la Concorde (trad. P. Wuilleumier).

⁸⁶ C. Cassius fut consul en 171 (T. R. Broughton, *The Magistrates*.... 1951. I. p. 449).

...Concordiae signum uolebat in curia curiamque ei deae dedicare; praeclara uoluntas atque omni laude digna; praescribere enim se arbitrabatur ut sine studiis dissensionis sententiae dicerentur, si sedem ipsam ac templum publici consili religione Concordiae deuinxisset.

(LI, 131) Lui, il avait fait placer dans la curie une dédicace à la Concorde, qui ne causait pas de tort à personne... (trad. P. Wuilleumier).

Ille in Curia *Concordiam*, quae poterat sine cuiusquam incommodo dedicari...

Cicéron explique plus loin que la demande de C. Cassius fut rejetée, puisque, selon le droit public relatif aux dédicaces (*ius publicum dedicandi*), une dédicace ne pouvait être valable si le dédicant n'avait pas d'abord été désigné par le peuple romain:

(LII, 136) ...vous pouvez trouver dans vos registres que le censeur C. Cassius consulta le collège des pontifes sur la dédicace d'une statue de la Concorde et que le grand pontife M. Aemilius lui répondit, au nom du collège, qu'à son avis, s'il n'avait pas été désigné nommément par le peuple romain et s'il n'agissait pas sur l'ordre du peuple, la dédicace ne pouvait être valable (trad. P. Wuilleumier).

...habetis in commentariis uestris C. Cassium censorem de signo Concordiae dedicando ad pontificum collegium rettulisse eique M. Aemilium pontificem maximum pro collegio respondisse, nisi eum populus Romanus nominatim praefecisset atque eius iussu faceret, non uideri eam posse recte dedicari.

(LIII, 137) Alors un censeur irréprochable fut empêché par les pontifes de dédier une image de la Concorde dans une enceinte consacrée par les augures... (trad. P. Wuilleumier).

Tum censorem, hominem sanctissimum, simulacrum Concordiae dedicare pontifices in templo inaugurato prohibuerunt...

Ni l'érection de cette statue en 164, ni son transfert à la Curie dix années plus tard, ne peuvent être reliés à des événements précis de la politique intérieure de Rome à cette époque. Selon Cicéron (LI, 131), C. Cassius voulait "inciter les sénateurs à émettre leur avis sans passion partisane". On peut avoir le sentiment que des relations tendues, comme cela est naturel, existaient entre les membres du Sénat. Reste à savoir si elles étaient plus tendues en 154 qu'elles ne l'avaient été durant les années précédentes, incitant ainsi Cassius à transférer une statue de *Concordia* à la Curie⁸⁷. Ce qui est certain, c'est que les pontifes refusèrent que la statue et la Curie fussent dédiées à la déesse, sous prétexte que le dédicant n'avait pas été désigné par le peuple romain; un argument dont Cicéron usa avec succès dans son plaidoyer contre Clodius.

⁸⁷ H. H. Scullard (*Roman Politics 220-150*, Oxford, Clarendon Press, 1951, p. 232-233) croit que l'année 154 fut "a turning point in Roman life". L'auteur s'inspire d'un extrait de Calpurnius Pison (*apud*, Pline, *Naturalis historia*, XVII, 245), selon lequel la censure de C. Cassius fut la période à partir de laquelle "la pureté des mœurs fut ruinée (*a quo tempore pudicitiam subuersam*). Scullard en conclut que le transfert par Cassius d'une statue de la Concorde à la curie "may have been designed to hide from the People the serious lack of *Concordia* among the senators on domestic issues".

LE TEMPLE D'OPIMIUS (121)

Préteur en 125 av. J.-C., L. Opimius fut élu consul en 121 et mena, à la tête du parti aristocratique, la lutte contre Caius Gracchus qu'il fit assassiner avec trois mille de ses partisans⁸⁸. A la suite de ces événements, Opimius fut traduit en justice par le peuple; il fut défendu par Papirius Carbo et acquitté⁸⁹. En 112, il fut envoyé en Numidie comme ambassadeur auprès de Jugurtha⁹⁰. Corrompu par le Numide, il fut traduit devant une commission d'enquête où il fut reconnu coupable⁹¹. Il fut alors privé de ses droits civiques et s'exila à Dyrrachium où il mourut⁹².

La construction d'un temple de la Concorde par Opimius remonte au lendemain du massacre de Caius Gracchus et de ses partisans, en 121. Trois témoignages rappellent l'événement. D'abord Plutarque rapporte que le massacre avait soulevé la colère du peuple et que l'érection du temple n'avait fait qu'accroître celle-ci (*Caius Gracchus*, XVII, 8-9):

⁸⁸ Plutarque, *Caius Gracchus*, XVII, 6; XVIII, 1; Orose, V, 12.

⁸⁹ Cicéron, *De oratore*, II, 25, 106; *Brutus*, XXXIV, 128.

⁹⁰ Plutarque, *op. cit.*, XVIII, 1; Salluste, *Jugurtha*, XVI.

⁹¹ Plutarque, *op. cit.*, XVIII, 2; Salluste, *op. cit.*, XVI; XL.

⁹² Cicéron, *De oratore*, XVIII, 140.

Mais en vérité ce qui indigna le peuple encore plus que la mort de ce dernier et celle de tous les autres, fut la construction d'un temple de la Concorde par Opimius. En effet, il semblait ainsi se vanter, s'enorgueillir et, d'une certaine façon, triompher du meurtre de tant de citoyens. C'est pourquoi on écrivit de nuit sous la dédicace du temple ce vers: "L'oeuvre de la discorde érige un temple de la Concorde".

Ἵου μὴν ἀλλὰ καὶ τούτου καὶ τῶν ἄλλων ἀπάντων μᾶλλον ἠνίασε τοὺς πολλοὺς τὸ κατασκευασθὲν Ἵμονοίας ἱερὸν ὑπὸ τοῦ Ἵπιμίου· σεμνύνεσθαι γὰρ ἔδοκει καὶ μέγα φρονεῖν καὶ τρόπον τινὰ θριαμβεύειν ἐπὶ φόνοις τοσούτοις πολιτῶν. Διὸ καὶ νυκτὸς ὑπὸ τὴν ἐπιγραφὴν τοῦ νεῷ παρενέγραψάν τινες τὸν στίχον τοῦτον· " Ἔργον ἄπονοίας ναὸν ὁμονοίας ποιεῖ ".

Puis saint-Augustin, trois siècles après Plutarque, rappelle ironiquement la construction du temple (*Ciuitas Dei*, III, 25; 26):

En vertu d'un sénatus-consulte vraiment élégant il fut ordonné d'élever un temple à la Concorde sur le lieu même de cette sédition sanglante où tombèrent tant de citoyens de tous les ordres, pour que ce temple, témoin du châtement des Gracques, frappât les yeux des orateurs et impressionnât leur mémoire. Mais fut-elle autre chose qu'une raillerie à l'égard des dieux, la construction d'un temple en l'honneur de cette déesse qui, si elle eût été présente dans la cité, l'aurait empêchée de crouler déchirée par de si grandes dissensions. A moins peut-être que la Concorde ne fût responsable de ce crime pour avoir déserté le coeur des citoyens et n'ait mérité d'être enfermée dans ce temple comme dans une prison. A vouloir être d'accord avec les événements, pourquoi les Romains n'ont-ils pas élevé plutôt un temple à la Discorde? Y a-t-il la moindre raison pour que la Concorde soit une déesse et que la Discorde ne le soit pas, de telle sorte que, selon la distinction de Labéon, la première soit bonne et la seconde mauvaise? Labéon, semble-t-il, ne s'inspira de rien d'autre, que du fait qu'à Rome on avait élevé un temple à la Fièvre comme à la Santé. De même donc aurait-on dû en élever un à la Discorde aussi bien qu'à la Concorde. Ainsi ce ne fut pas sans danger que les Romains voulurent vivre sous le courroux d'une

si méchante déesse oubliant que sa colère était à l'origine de la ruine de Troie. N'ayant pas été invitée au banquet des dieux, imagina-t-elle de mettre aux prises les trois déesses en leur jetant la pomme d'or. De là, rixe entre ces divinités, victoire de Vénus, rapt d'Hélène, destruction de Troie. C'est pourquoi la Discorde, indignée sans doute de n'avoir pas été jugée digne d'avoir un temple à Rome parmi les dieux, troublait déjà la cité par de si graves tumultes. Combien plus terrible dut être son irritation, quand, sur le lieu même de ce carnage, c'est-à-dire sur le lieu de son propre travail, elle vit dresser un temple à sa rivale! Lorsque nous rions de ces vanités, les savants et les sages s'emporent contre nous. Pourtant, adorateurs des bonnes et mauvaises divinités, ils ne sortent pas de cette question de la Concorde et de la Discorde, soit qu'ils aient fait peu de cas du culte de ces déesses, leur préférant la Fièvre et la Guerre, qui eurent leur temple de bonne heure, soit qu'ils aient pratiqué ce culte, et que la Concorde les ayant abandonnés, la Discorde en furie les ait amenés jusqu'aux guerres civiles. Merveilleux obstacle aux séditions, en vérité, ce temple de la Concorde, témoin du meurtre et du supplice des Gracques, que les Romains ont jugé bon de mettre sous les yeux des harangueurs. Quel profit en ont-ils tiré, une suite d'événements pires encore le montre. Car dès ce moment, les orateurs travaillèrent non à éviter l'exemple des Gracques, mais à aggraver leurs projets (trad. G. Combès).

Eleganti sane senatus consulto eo ipso loco, ubi funereus tumultus ille commissus est, ubi tot ciues ordinis cuiusque ceciderunt, aedes Concordiae facta est, ut Gracchorum poenae testis contionantium oculos feriret memoriamque compungeret. Sed hoc quid aliud fuit quam inrisio deorum, illi deae templum construere, quae si esset in ciuitate, non tantis dissensionibus dilacerata conrueret? Nisi forte sceleris huius rea Concordia, quia deseruerat animos ciuium, meruit in illa aede tanquam in carcere includi. Cur enim, si rebus gestis congruere uoluerunt, non ibi potius aedem Discordiae fabricarunt? An ulla ratio redditur, cur Concordia dea sit, et Discordia dea non sit, ut secundum Labeonis distinctionem bona sit ista, illa vero mala? Nec ipse aliud secutus uidetur quam quod aduertit Romae etiam Febri, sicut Saluti, templum constitutum. Eo modo igitur non tantum Concordiae, uerum etiam Discordiae constitui debuit. Periculose itaque Romani tam mala dea irata uiuere uoluerunt nec Troianum excidium recoluerunt originem ab eius offensione sumpsisse. Ipsa quippe quia inter deos non fuerat inuitata, trium dearum litem aurei mali suppositione commenta est; unde rixa numinum et Venus

uictrix, et rapta Helena et Troia deleta. Quapropter, si forte indignata, quod inter deos in Urbe nullum templum habere meruit, ideo iam turbabat tantis tumultibus ciuitatem, quanto atrocius potuit inritari, cum in loco illius caedis, hoc est in loco sui operis, aduersariae suae constitutam aedem uideret! Haec uana ridentibus nobis illi docti sapientesque stomachantur, et tamen numinum bonorum malorumque cultores de hac quaestione Concordiae Discordiaeque non excunt, siue praetermiserint harum dearum cultum eisque Febrem Bellonamque praetulerint, quibus antiqua fana fecerunt, siue et istas coluerint, cum sic eos discedente Concordia Discordia saeuens usque ad ciuilia bella perduxerit. Praeclarum uero seditionis obstaculum aedem Concordiae, testem caedis supplicique Gracchorum, contionantibus opponendam putarunt. Quantum ex hoc profecerint, indicant secuta peiora. Laborarunt enim deinceps contionatores non exemplum deuitare Gracchorum, sed superare propositum...

Un dernier témoignage, celui d'Appien, nous apprend que l'on purifia la ville avant la construction du temple (Appien, *Bella ciuilia*, I, 26):

...et après le carnage il (Opimius) purifia la ville. Puis le Sénat ordonna qu'il élevât un temple de la Concorde sur le Forum.

...καὶ τὴν πόλιν ἐπὶ τοῖς φόνοις ἐκάθαίρεν. Ἡ δὲ βουλή καὶ νεῶν Ὀμονοίας αὐτὸν ἐν ἀγορᾷ προσέταξεν ἐγεῖραι.

A la lecture de ces témoignages la question suivante se pose: quelles raisons incitèrent Opimius à construire un temple en l'honneur de *Concordia*, une déesse réconciliatrice, alors que, comme le souligne saint-Augustin, un temple de la Discorde aurait été plus approprié? Plutarque parle du caractère insolent d'Opimius: "il semblait ainsi, se vanter, s'enorgueillir et, d'une certaine façon, triompher du meurtre de tant de citoyens".

Le fait ne serait pas unique: rappelons la construction du temple de Flavius en 304, que Tite-Live attribue à l'insolence du jeune édile curule et à son désir de ridiculiser la noblesse. Néanmoins, il est peu probable que ce soit là la véritable cause. De telles affirmations ne sont pas étrangères, croyons-nous, à la nette antipathie de Plutarque à l'endroit d'Opimius (voir surtout XVIII, 1-2). Saint-Augustin croit que l'érection du temple pouvait avoir un effet dissuasif sur ceux qui seraient tentés de reprendre l'action là où les Gracques l'avaient laissée. "Il fut ordonné", dit-il, "d'élever un temple à la Concorde sur le lieu même de cette sédition sanglante où tombèrent tant de citoyens de tous les ordres, pour que ce temple, témoin du châtement des Gracques, frappât les yeux des orateurs et impressionnât leur mémoire". Il ajoute plus loin: "Merveilleux obstacle aux séditions, en vérité, ce temple de la Concorde, témoin du meurtre et du supplice des Gracques, que les Romains ont jugé bon de mettre sous les yeux des harangueurs". De fait, il s'agit là d'une hypothèse qui tend tout simplement à démontrer que l'érection de ce temple de la Concorde n'eut pas l'effet escompté. Saint-Augustin termine en disant: "Quel profit en ont-ils tiré, une suite d'événements pires encore le montre. Car dès ce moment, les orateurs travaillèrent non à éviter l'exemple des Gracques, mais à aggraver leurs projets". En effet, il subsista de

l'action des Gracques un parti populaire, les *populares*, dirigé par les tribuns L. Appuleius Saturninus et C. Servilius Glaucia⁹³. Décidés à reprendre la politique des Gracques, ils firent campagne mais leur mouvement révolutionnaire fut réprimé dans le sang par Marius en 100. Puis en 91, des projets de réforme furent à nouveau proposés par un tribun, M. Livius Drusus⁹⁴; il fut assassiné et sa mort devait donner le signal de la guerre sociale (91-88). Il reste que l'effet de dissuasion dont nous parle saint-Augustin est une hypothèse strictement augustinienne, et pas forcément un motif présent dans l'esprit d'Opimius.

La décision de construire un temple en l'honneur de *Concordia*, disent Appien et saint-Augustin, vint du Sénat. Elle semble le résultat d'une action concertée de tous les membres du Sénat où l'opinion d'Opimius fut sans doute déterminante. On peut supposer que la noblesse considérait que la mort de Caius Gracchus et de tous ses partisans marquait effectivement un retour à la paix sociale. Même si des moyens sanglants avaient été employés pour réprimer la crise, on pouvait croire que le peuple, quoiqu'irrité, se soumettrait à nouveau, faute de chefs, au contrôle des riches propriétaires. Ainsi, serait rétablie la concorde,

⁹³ Voir T. R. Broughton, *The Magistrates...*, I, 1951, p. 574-575.

⁹⁴ T. R. Broughton, *op. cit.*, II, p. 21.

celle qui prévalait avant l'arrivée des Gracques; de là l'érection du temple. On peut aussi se demander si le nouvel édifice ne reflétait pas une intention réelle, de la part d'Opimius et des siens, de rétablir la paix sociale après la mort de C. Gracchus. Le temple aurait été alors un instrument servant à promouvoir la *concordia* entre les différents partis. Ce qui est certain, c'est que, quelles que fussent les intentions d'Opimius, ses opposants ne pouvaient que proclamer que jamais la discorde n'avait été si grande à Rome.

L'édifice fut érigé à l'ouest du Forum, au pied du Capitole. Un extrait de Varron (*Lingua Latina* V, 156), déjà cité, donne l'emplacement approximatif de l'édifice:

Au-dessus de la *Graecostasis* apparaît le *Senaculum*, à l'endroit où se trouvent aussi le temple de la Concorde et la *Basilica Opimia*.

Senaculum supra Graecostasim, ubi aedis Concordiae et Basilica Opimia...

Les fouilles archéologiques⁹⁵ de cette partie du Forum ont permis la mise au jour des vestiges du temple, dont il ne subsiste que très peu d'éléments puisqu'ils ont en grande partie disparus à la suite de la restauration effectuée par

⁹⁵ Voir H. F. Rebert et H. Marceau, *The Temple of Concord in the Roman Forum*, 1925, p. 53-75; A. W. Van Buren, *The Temples of Castor and of Concord in the Roman Forum*, 1906, p. 77-44; en dernier lieu, C. Wetter, *The Possibility of Dating Roman Monuments...*, 1979, p. 46.

Tibère à la fin du premier siècle. Ces mêmes fouilles, on s'en souvient (*supra*, p. 18), ont démontré que certains blocs retrouvés dans les fondations du temple d'Opimius étaient antérieurs à sa construction. Nous avons émis l'hypothèse, au chapitre I, que ces blocs pouvaient provenir du temple de Camille, restauré, comme semble le suggérer un témoignage d'Ovide (*supra*, p. 10), par Opimius. Mais nous n'avons pu aboutir à des conclusions assurées.

Deux inscriptions font état d'un culte à Concordia le 22 juillet:

1) *Fasti Pinciani*⁹⁶.

Ludi Concor(diae)[six lettres illisibles]

2) *Fasti Antiates Maiores*⁹⁷.

[*Concor*]diae

L'inscription des *Fasti Pinciani* est suivie de lettres illisibles que O. Hirschfeld (*CIL*, I², p. 323) avait proposé de compléter avec le mot *militum* (cela est peu probable), croyant que des jeux avaient pu être institués en l'honneur de Concordia au lendemain de la paix de Misène en 39 av. J.-C. A la même date, le calendrier pré-julien d'Antium donne

⁹⁶ *CIL*, I², p. 219.

⁹⁷ A. Degrassi, *Inscriptiones Italiae, Fasti anni Numani et Iuliani*, 1963, p. 486.

...]diae, que l'on complète facilement en [concor]diae. Ainsi la cérémonie du 22 juillet était antérieure à la paix de Misène⁹⁸. Elle correspondait sans doute à la dédicace d'un temple de la Concorde. Lequel? Momigliano⁹⁹ exclut, pour les raisons que nous connaissons, le temple de Camille. Il opte plutôt pour celui de Flavius ou celui d'Opimius: "The dates of the dedications by Opimius and by Cn. Flavius being unknown, there is ample ground to suspect that 22 July may be the date of one of these dedications". J. C. Richard¹⁰⁰ propose le temple d'Opimius, à moins dit-il, "que cette date ne se rapporte à celle du sanctuaire construit par Camille". L. Richardson¹⁰¹ croit ("seems likely to have been 22 July") qu'il s'agit de la dédicace du temple d'Opimius. De fait, aucun élément ne permet de trancher.

Cicéron (*Pro Sestio*, LXVII, 140) dit que le temple d'Opimius était très fréquenté (*Cuius monumentum celeberrimum in foro...*). En effet, le Sénat s'y rassembla à plusieurs reprises et de célèbres discours y furent

⁹⁸ Voir G. Mancini, *Scoperta di un calendario romano anteriore a Giulio Cesare*, dans *Notizie degli Scavi di Antichità*, 1921, p. 103-104.

⁹⁹ *Camillus and Concord*, 1942, p. 117.

¹⁰⁰ *Pax, Concordia et la religion...*, 1963, p. 307.

¹⁰¹ *Concordia, and Concordia Augusta...*, 1978, p. 265.

prononcés¹⁰². C'est là que Cicéron, le 3 décembre 63¹⁰³, fit conduire, devant les membres du Sénat qu'il avait réunis d'urgence, les complices de Catilina, accusés de conspiration contre l'Etat¹⁰⁴:

Cicéron, *In L. Catilinam oratio*, III, 9, 21:

Ce matin même, alors que sur mon ordre on menait au temple de la Concorde les conjurés et leurs dénonciateurs, au même instant précis la statue (de Jupiter) était mise en place (trad. E. Bailly).

...cum hodierno die mane per forum meo iussu et coniurati et eorum indices in aedem Concordiae ducerentur, et eo ipso tempore signum statueretur.

Salluste, *De coniuratione Catilinae*, XLVI, 5:

Le consul (Cicéron) prenant lui-même par la main Lentulus (un conjuré), qui était préteur, le conduit à la séance du sénat et fait amener les autres par la garde au temple de la Concorde. Il y convoque le sénat... (trad. F. Richard).

Consul Lentulum, quod praetor erat, ipse manu tenens perducit; reliquos cum custodibus in aedem Concordiae uenire iubet. Eo senatum aduocat...

¹⁰² Aucun témoignage ne précise qu'il s'agit du temple d'Opimius, mais les séances ne pouvaient avoir lieu dans le petit édifice de Flavius, un simple édicule de bronze. Restent le temple de Vulso et celui d'Opimius. Bien que nous n'ayons aucune certitude, nous penchons pour le temple d'Opimius.

¹⁰³ H. Bornecque, *Cicéron, Catilinaires*, Tome X, Paris, Collection Budé, 1945, p. VI-VII.

¹⁰⁴ Les conjurés avaient chargé des Allobroges de remettre à Catilina, alors en Toscane, des lettres contenant des instructions compromettantes. L'affaire s'ébruita et les Allobroges furent arrêtés alors qu'ils franchissaient le pont Milvius. On retrouva sur eux les lettres destinées à Catilina.

Plutarque, *Cicéron*, XIX, 1:

Au point du jour, ayant rassemblé (Cicéron) le Sénat dans le temple de la Concorde, il lut en entier les lettres et écouta les dénonciateurs jusqu'au bout de leurs discours.

Ἄμα δ' ἡμέρᾳ βουλὴν ἀπορίσας εἰς τὸ τῆς Ὀμονοίας ἱερὸν, ἐξανέγνω τὰ γράμματα καὶ τῶν μηνυτῶν δειήκουσεν.

Le lendemain, ajoute Salluste (*De coniuratione Catilinae*, XLIX, 4), pendant que le Sénat délibérait dans le temple de la Concorde sur le sort des conjurés, Q. Catullus et C. Pison¹⁰⁵ s'employaient, par tous les moyens, à perdre César en faisant croire qu'il était au nombre des conjurés¹⁰⁶. Ils semèrent çà et là des bruits mensongers, et César, à sa sortie du temple, fut assailli par des hommes armés:

...et ils soulevèrent contre César une telle animosité, que quelques chevaliers romains, postés en armes, pour former la garde du sénat, autour du temple de la Concorde, soit par la grandeur du péril, soit par la noblesse de leurs sentiments et leur zèle pour l'ordre social, levèrent leurs épées sur lui au moment où il sortait du sénat (trad. F. Richard).

...magnam illi inuidiam conflauerant, usque eo ut nonnulli equites romani, qui praesidi causa cum telis erant circum aedem Concordiae, seu periculi magnitudine, seu animi mobilitate

¹⁰⁵ Catulus et Pison, dit Salluste, manifestaient une vive hostilité à l'endroit de César (*cum illo grauis inimicitias exercebant*). Le premier parce que, dans un procès de concussion, César l'avait poursuivi pour avoir fait supplicier un Gaulois; le second parce que César l'avait emporté sur lui lors des élections de 63 pour le pontificat.

¹⁰⁶ Selon Plutarque (*Cicéron*, XX, 6-7), César avait sans doute pris part à la conjuration. Cicéron avait conçu des soupçons à son endroit mais n'avait pu le confondre.

impulsi, quo studium suum in rempublicam clarius esset, egredienti ex senatu Caesari gladio minitarentur.

Une autre réunion du Sénat s'y tint en février 58¹⁰⁷, au moment où le tribun Clodius traduisit Cicéron en justice pour avoir fait exécuter les complices de Catilina en 63¹⁰⁸. Une foule sympathisante, rappelle Cicéron (*Pro Sestio*, XI, 26), s'était rassemblée sur le Capitole et, au même moment, le Sénat s'était réuni dans le temple de la Concorde et avaient décrété que tous devaient prendre le deuil et défendre Cicéron par tous les moyens dont ils disposaient¹⁰⁹. Mais les sénateurs ne purent fléchir les deux consuls¹¹⁰ et Cicéron dut prendre la fuite. Il revint d'exil le 4 septembre 57¹¹¹. C'est dans son plaidoyer pour la défense de P. Sestius (XI, 26), qu'il prononça l'année suivante, que Cicéron rappelle cette journée mémorable où le peuple romain lui avait montré son attachement:

Au même moment se tenait une séance du Sénat au temple de la Concorde, dans cet édifice, qui rappelait précisément le souvenir de mon consulat...

¹⁰⁷ J. Cousin, *Cicéron, Pro Sestio*, tome XIV, Paris, Collection Budé, 1965, p. 137, note 1.

¹⁰⁸ Voir note 83.

¹⁰⁹ Plutarque (*Cicéron*, XXXI, 1) parle de cette réunion du Sénat sans toutefois préciser l'endroit où elle eut lieu.

¹¹⁰ L. Calpurnius Piso Caesoninus et A. Gabinius (T. R. Broughton, *op. cit.*, II, p. 193).

¹¹¹ P. Wuilleumier, *Cicéron, De domo sua*, tome XIII, Paris, Collection Budé, 1952, p. 20.

Erat eodem tempore senatus in aede Concordiae, quod ipsum templum repraesentabat memoriam consulatus mei...

Les sénateurs s'y réunirent à nouveau le 7 septembre 57¹¹², trois jours après le retour de Cicéron. La séance avait été convoquée par le consul Q. Metellus¹¹³ dans l'espoir qu'une solution serait apportée aux problèmes d'approvisionnements que connaissait alors Rome¹¹⁴. L'événement est relaté par Cicéron dans un discours qu'il prononça le 30 septembre¹¹⁵, le *De domo sua* (V, 11):

Comme la crise devenait plus aiguë, au point qu'on craignait vraiment la disette et la famine, et non plus la cherté, on se rendit en foule au temple de la Concorde, où le consul Metellus avait convoqué le Sénat (trad. P. Wuilleumier).

Nam, cum ingrauesceret annona, ut iam plane inopia ac fames, non caritas timeretur, concursus est ad templum Concordiae factus, senatum illuc uocante Metello consule.

Flavius Josèphe raconte qu'une réunion du Sénat s'y

¹¹² P. Wuilleumier, *op. cit.*, p. 21.

¹¹³ Voir T. R. Broughton, *op. cit.*, II, p. 199-200.

¹¹⁴ Les troubles politiques causés par le départ de Cicéron avaient provoqué une crise économique: les chargements de blé, provenant des provinces productrices, avaient cessé (Cicéron, *De domo sua*, V, 11), et cette disette rendait la vie chère. Cicéron profita de la séance du 7 septembre pour renouer avec la politique: il proposa, puis fit adopter une loi qui conférait à Pompée la charge d'approvisionner la ville en blé (*De domo sua*, IV, 9-11; VII, 16; VIII, 19; X, 27-29; Plutarque, *Pompée*, XLIX, 6-9).

¹¹⁵ P. Wuilleumier, *op. cit.*, p. 22.

tint le 13 décembre 48¹¹⁶, après que César eut nommé Antipater, le père d'Hérode, procurateur de Judée, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus pendant la guerre d'Égypte¹¹⁷:

Antiquités judaïques, XIV, 145:

Il (César) envoya ses instructions aux consuls à Rome afin qu'elles soient consignées par écrit sur le Capitole. Le décret auquel en arriva le Sénat fut le suivant: le préteur Lucius Valérius, fils de Lucius, délibéra avec le Sénat, durant les Ides de décembre, dans le temple de la Concorde...

...καὶ ταῦτ' ἐπιστέλλει τοῖς ὑπάτοις εἰς Ῥώμην ἀναγράψαι ἐν τῷ Καπετωλίῳ· καὶ τὸ γενόμενον ὑπὸ τῆς συγκλήτου δόγμα τοῦτον ἔχει τὸν τρόπον· Λεύκιος Οὐαλέριος Λευκίου υἱὸς στρατηγὸς συνεβουλεύσατο τῇ συγκλήτῃ εἴδοις Δεκεμβρίας ἐν τῷ τῆς Ὁμονοίας ναῶ...

Le 1^{er} septembre 44, Antoine y réunit le Sénat afin que soit ajouté, à toutes les supplications, un jour en l'honneur de César¹¹⁸, assassiné aux ides de mars. Il avait fait disposer des hommes en armes dans le temple et avait

¹¹⁶ Pour l'occasion, des ambassadeurs provenant des différentes régions de Judée se rendirent à Rome. Ils venaient, accompagnés de présents, renouer les liens d'amitié avec les Romains (F. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 146-147). Les noms de ces ambassadeurs et la description des présents qu'ils transportaient coïncident curieusement avec une autre ambassade, envoyée à Rome en 139 av. J.-C., (*Macc.*, I, 14, 16-24), chargée elle-aussi de renouveler l'amitié avec les Romains. Une telle coïncidence laisse croire que Flavius Josèphe a pu confondre les deux ambassades.

¹¹⁷ F. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 143-144; *Guerre des Juifs*, I, 199. Aucune allusion de la sorte dans la *Guerre d'Alexandrie* de César.

¹¹⁸ Cicéron, *Philippica I*, V, 11-12. Cicéron n'apporte aucune précision sur les supplications qui étaient à l'ordre du jour.

sommé Cicéron d'assister à la séance¹¹⁹. Mais ce dernier, alléguant la fatigue d'un récent voyage¹²⁰, ne se présenta pas et la motion fut adoptée. Le lendemain, Cicéron se rendit au temple et y prononça, en l'absence d'Antoine, sa 1^{re} *Philippique*, dans laquelle il dénonçait le décret adopté la journée précédente et l'attitude d'Antoine à son égard et à l'égard des sénateurs. Ces événements furent rapportés dans la 3^e et 5^e *Philippique*:

Philippica III, XII, 31:

... (Antoine) a investi le Sénat d'hommes en armes et installé des hommes en armes dans le temple de la Concorde lorsqu'il y présidait une séance du Sénat.... (trad. P. Wuilleumier).

...senatum stiparit armatis, armatos in cella Concordiae, cum senatum haberet...

Philippica V, VI, 18-19:

Puis, lorsqu'on était arrivé au temple de la Concorde, on garnissait les degrés, on rangeait les litières; ce n'est pas qu'il voulût cacher les boucliers, c'était pour épargner à ses amis la fatigue de porter eux-mêmes les boucliers. Mais voici qui est effroyable non seulement à contempler, mais même à entendre raconter: dans le sanctuaire de la Concorde étaient placés des hommes armés, des bandits, des assassins; le temple

¹¹⁹ Les relations entre Cicéron et Antoine s'étaient détériorées depuis la mort de César. Antoine, désormais seul consul et assisté de ses deux frères, l'un préteur et l'autre tribun du peuple (voir T. R. Broughton, *op. cit.*, II, p. 319 et 323), agissait en maître absolu. Cicéron craignait pour la République et dénonçait publiquement les agissements d'Antoine.

¹²⁰ Le 7 avril 44, Cicéron, se croyant menacé, avait quitté Rome en direction de Pouzzoles. Ce n'est que le 31 août (A. Boulanger et P. Wuilleumier, *Cicéron, Discours*, tome XIX, Paris, Collection Budé, 1959, p. 49.) qu'il revint à Rome, sous les applaudissements de la foule (Plutarque, *Cicéron*, XLIII, 5).

était transformé en prison; les portes de la Concorde étaient closes tandis qu'entre les bancs du Sénat allaient et venaient des bandits, les sénateurs exprimaient leur avis. Et si je ne me rendais pas ici¹²¹ aux calendes de septembre (1^{er} septembre), il a dit qu'il enverrait des ouvriers pour démolir ma maison. C'était une grande affaire, j'imagine, qu'on traitait: le vote des supplications était à l'ordre du jour! Je vins le lendemain, et lui ne vint pas. Je parlai de la situation politique...(trad. P. Wuilleumier).

Cum autem erat uentum ad aedem Concordiae, gradus complebantur, lecticae collocabantur, non quo ille scuta occulta esse uellet, sed ne familiares, si scuta ipsi ferrent, laborarent. Illud uero taeterrimum non modo adspectu sed etiam auditu, in cella Concordiae collocari armatos, latrones, sicarios; de templo carcerem fieri; opertis ualuis Concordiae, cum inter subsellia senatus uersarentur latrones, patres conscriptos sententias dicere. Huc nisi uenirem etiam Kalendis Septembribus, fabros se missurum et domum meam disturbaturum esse dixit. Magna res, credo, agebatur: de supplicatione referebat! Veni postridie, ipse non uenit. Locutus sum de re publica...

Le 19 septembre, Antoine, en l'absence de Cicéron, répliquait à la I^{re} *Philippique*. Son discours eut également lieu au temple de la Concorde, en présence de soldats (Cicéron, *Philippica V*, VII, 20):

...cet homme (Antoine) me déclara son hostilité et me donna l'ordre d'être au Sénat le treizième jour avant les calendes d'octobre (19 septembre)...Le jour où il m'avait ordonné d'être présent arriva; il se rendit au temple de la Concorde avec sa troupe formée en carré et, bien que je fusse absent, il vomit contre moi un discours de sa bouche impure (trad. P. Wuilleumier).

...inimicitias mihi denuntiauit, adesse in senatum iussit a. d. XIII Kalendas Octobres...Cum is dies quo me adesse iusserat uenisset, tum uero agmine quadrato in aedem Concordiae uenit atque in me absentem orationem ex ore impurissimo euomuit.

¹²¹ Le mot "ici" (*huc*) indique que la 5^e *Philippique* fut également prononcée au temple de la Concorde.

Au discours d'Antoine, Cicéron répliqua par sa 2^e *Philippique*. Une fois de plus la réunion se tint au temple de la Concorde en présence de soldats:

Cicéron, *Philippica II*, VII, 15:

As-tu donc, avec la pudeur, perdu le sentiment de l'honneur, au point d'oser parler ainsi dans ce même temple où moi, je consultais le Sénat, qui, naguère, au temps de sa splendeur, régnait sur l'univers, et où toi, tu as aposté des scélérats en armes? (trad. P. Wuilleumier)

Adeone pudorem cum pudicitia perdidisti, ut hoc in eo templo dicere ausus sis in quo ego senatum illum, qui quondam florens orbi terrarum praesidebat, consulebam, tu homines perdidissimos cum gladiis collocuisti?

Cicéron, *Philippica II*, VIII, 19:

...c'est de rappeler la montée du Capitole, alors que des hommes en armes sont placés parmi nos sièges, alors que dans ce même sanctuaire de la Concorde, dieux immortels, où, quand j'étais consul, ont été proposées des motions pour le salut de la patrie, grâce auxquelles nous sommes encore vivants, sont apostés des hommes armés d'épées (trad. P. Wuilleumier).

...clivi Capitolini mentionem facere, cum inter subsellia nostra uersentur armati, cum in hac cella Concordiae, di immortales, in qua me consule salutare sententiae dictae sunt, quibus ad hanc diem uiximus, cum gladiis homines collocati stent.

Cicéron, *Philippica II*, XLIV, 112:

Pourquoi le Sénat est-il cerné par un cordon d'hommes armés; pourquoi tes satellites m'écoutent-ils, l'épée à la main? pourquoi les portes du temple de la Concorde ne sont-elles pas ouvertes? (trad. P. Wuilleumier)

Cur armatorum corona saeptus est, cur me tui satellites cum gladiis audiunt, cur ualuae Concordiae non patent...

Au début de janvier 43¹²², le Sénat s'y réunissait à

¹²² P. Wuilleumier, *op. cit.*, p. 11.

nouveau, pour décerner des honneurs et des récompenses annoncés quelques jours auparavant¹²³, et pour discuter de la situation politique. Cette réunion dura trois jours pendant lesquels Cicéron et Q. Calenus, le consul de 47 av. J.-C.¹²⁴, s'affrontèrent. Appien (III, 202) prétend que la séance eut lieu au temple de Jupiter Capitolin, alors que Dion Cassius (XLVI, 28, 3), relatant les grandes lignes du discours que prononça Calenus lors du débat, parle du temple de la Concorde. Un témoignage de Cicéron (*Philippica VII*, VIII, 21), semble faire allusion¹²⁵ au temple de la Concorde. Il n'est pas invraisemblable, comme le souligne P. Wuilleumier¹²⁶, que le lieu de réunion ait changé au cours des trois jours que dura le débat:

Dion Cassius, XLVI, 28, 3; Calenus s'adressant à Cicéron:

...te rappelant cette journée et ce discours que tu prononças dans le sanctuaire de Tellus, exprime aussi quelque reconnaissance à cette déesse Concordia chez laquelle nous délibérons aujourd'hui.

...ἀλλὰ ἀναμνησθεὶς τῆς τε ἡμέρας ἐκείνης καὶ τῶν λόγων ὧν ἐν τῷ τῆς Γῆς τεμένει ἐποιήσω, χάρισαι τι καὶ τῇ Ὀμονοίᾳ ταύτῃ παρ' ἧ νῦν βουλευόμεθα...

¹²³ Lors d'une réunion qui s'était tenue le 20 décembre 44, Cicéron, pour avantager Octave aux dépens d'Antoine, avait proposé de récompenser les vétérans d'Octave et de prolonger les pouvoirs de Brutus (A. Boulanger, P. Wuilleumier, *op. cit.*, p. 161).

¹²⁴ Voir T. R. Broughton, *op. cit.*, II, p. 286.

¹²⁵ P. Wuilleumier précise que l'indication de Cicéron "semble bien se rapporter au même débat" (*op. cit.*, p. 11, note 2).

¹²⁶ *Op. cit.*, p. 11, note 2.

Cicéron, *Philippica VII*, VIII, 21:

Se jettera-t-il dans les bras des chevaliers romains? car vraiment ils ont caché leurs dispositions et leur jugement à l'égard d'Antoine! eux qui se sont tenus en foule sur les degrés du temple de la Concorde...

An equites Romanos amplectetur? occulta enim fuit eorum uoluntas iudiciuaque de Antonio! qui frequentissimi in gradibus Concordiae steterunt...

Des présages eurent aussi lieu dans ce temple de la Concorde. Peu après la création du second triumvirat en 43¹²⁷, de dures répressions secouèrent Rome: Cicéron fut égorgé et de nombreux proscrits furent mis à mort¹²⁸. Dion Cassius (XLVII, 2, 3) rapporte qu'une foule de mauvais présages accompagna l'arrivée des triumvirs à Rome. Entre autres, des vautours étaient venus se percher sur le temple de la Concorde:

Dans le sanctuaire d'Asclépios, des abeilles se rassemblèrent au sommet, tandis que des vautours en très grand nombre vinrent se percher sur le temple du *Genius Populi* et sur celui de la Concorde.

...καὶ ἐν τῷ Ἀσκληπιείῳ μέλισσαι ἐς τὴν ἄκραν πολλαὶ συνεστράφησαν, οὐπὲς τε ἐπὶ τε τοῦ νεῶ τοῦ Γενίου τοῦ δήμου καὶ ἐπὶ τοῦ τῆς Ὀμονοίας παμπληθεῖς ἰδρύθησαν.

Dion Cassius (L, 8, 2) parle d'autres prodiges qui eurent lieu au moment où les relations entre Octave et Antoine s'étaient détériorées au point qu'on craignait le

¹²⁷ La chronologie est celle qui apparaît dans la marge de la traduction d'Ernest Cary, *Dio's Roman History V*, New-York, The Loeb Classical Library, 1917, p. 119.

¹²⁸ Plutarque, *Antoine*, XXI.

pire. Des incendies éclatèrent çà et là, l'Etna fit éruption et ravagea les villes et les champs environnants, plusieurs statues et trophées furent endommagés par la foudre, un singe entra dans le temple de Cérès et y sema le désordre, et un hibou, dit Cassius, vola dans le temple de la Concorde:

En effet, un singe, ayant pénétré dans le temple de Cérès durant une cérémonie, y renversa tout ce qui était à l'intérieur; et un hibou vola d'abord dans le temple de la Concorde, et ensuite, pratiquement, dans tous les autres temples les plus sacrés...

Πίθηκός τε γὰρ ἐς τὸ Δημήτριον ἐν ἱερουργίᾳ τινὶ ἐσελθὼν πάντα τὰ ἔνδον συνέχεε, καὶ βύας πρῶτον μὲν ἐς τὸν τῆς Ὀμονοίας ναόν, ἔπειτα δὲ καὶ ἐπὶ τοὺς ἄλλους πάντας ὡς εἰπεῖν τοὺς ἀγιωτάτους ἐπέπτετο...

D'autres témoignages font allusion au temple de la Concorde. Revenons un peu en arrière. En 89 av. J.-C., en pleine guerre sociale, Semp. Asellio, un préteur urbain¹²⁹, fut chassé alors qu'il faisait un sacrifice devant le temple et fut assassiné quelques instants plus tard au moment où il cherchait refuge dans une boutique du Forum¹³⁰. L'événement

¹²⁹ Voir T. R. Broughton, *op. cit.*, II, p. 33.

¹³⁰ La guerre sociale avait engendré une crise économique dans laquelle créanciers et débiteurs s'opposaient farouchement. Poursuivis par leurs créanciers, les débiteurs avaient réclamé du préteur Asellio un délai pour vendre leurs propriétés et exigeaient que soient appliquées d'anciennes lois sur les *usures* (Mommsen, *Histoire romaine*, traduit de l'allemand par C. A. Alexandre, Paris, Robert Laffont, 1985, tome 1, p. 888). Asellio allait acquiescer à leurs demandes lorsqu'il fut assassiné par des créanciers mécontents.

est rapporté par Valère Maxime (IX, 7, 4)¹³¹:

Ameutés par le tribun L. Cassius, ils le réduisirent, au moment qu'il faisait un sacrifice devant le temple de la Concorde, à s'enfuir loin des autels et du forum et, alors qu'il cherchait à se cacher dans une boutique et qu'il était encore vêtu de la robe prétexte, ils le mirent en pièce (trad. P. Constant).

...concitati a L. Cassio tribuno plebis pro aede Concordiae sacrificium facientem ab ipsis altaribus fugere extra forum coactum inque tabernula latitantem praetextatum discerpserunt.

Enfin, Dion Cassius (XLIX, 18, 6) rapporte qu'après la mort de Sextus Pompée, en 35, Octave organisa, pour célébrer l'événement, une course de chars et fit installer un char devant les Rostres et des statues dans le temple de la Concorde¹³²:

C'est ainsi que, sous le consulat de Cornificius, fils de Lucius, et d'un certain Sextus Pompeius, Sextus mourut. A l'occasion de cet événement, César organisa une course de chars, et dressa, en l'honneur d'Antoine, un char devant les Rostres et des statues dans le temple de la Concorde.

Καὶ οὕτως ὁ τε Σέξτος ἐπὶ τε τοῦ Κερνουφικίου τοῦ Λουκίου καὶ ἐπὶ Σέξτου τινὸς Πομπηίου ὑπάτων ἀπέθανε, καὶ διὰ τοῦτο καὶ ὁ Καίσαρ ἵπποδρομίαν τε ἐποίησε καὶ τῷ Ἀντωνίῳ ἄρμα τε ἔμπροσθεν τοῦ βήματος καὶ εἰκόνας ἐν τῷ Ὀμονοεῖῳ ἔστησε...

¹³¹ Appien (I, 6, 54) prétend qu'Asellio faisait un sacrifice devant le temple de Castor et Pollux avant son assassinat dans une boutique du Forum. Voir aussi Tite-Live, *Per.*, 74.

¹³² Après la mort de son père, Sextus Pompée lutta contre César, puis contre Antoine et Octave. S'étant taillé un véritable empire maritime, il affamait l'Italie depuis la Sicile où il était basé. Il fut battu en 36 par Octave et Agrippa à Nauloque près de Messine (Suétone, *Auguste*, XVI). Il se réfugia en Asie Mineure où il fut capturé en 35 par les généraux d'Antoine à Mydaeum en Phrygie (Dion Cassius, XLIX, 18, 4). Il fut assassiné sur l'ordre d'Antoine et sa mort réjouit grandement Octave.

Pour la plupart, ces témoignages font référence à des événements qui eurent lieu alors que Rome était en proie aux guerres civiles, aux dissensions intérieures. On peut se demander, par exemple, si le choix du temple de la Concorde pour les séances du Sénat était dû, dans ces moments où régnait une grande mésentente entre les citoyens, au hasard ou bien aux vertus réconciliatrices de *Concordia*. Durant la République, le Sénat avait l'habitude de se réunir soit à la *Curia Hostilia*, soit dans les différents temples de la ville consacrés par les augures. Il n'y avait pas, semble-t-il, de lieu attitré pour les réunions. Néanmoins, dans ces moments où l'on souhaitait voir une réconciliation, réunir le Sénat au temple de la Concorde n'était-il pas une façon comme une autre de solliciter les faveurs de la déesse? De même il n'est pas surprenant que, lorsque la paix sociale était compromise, on y ait observé quelques mauvais présages. Ce n'est pas par hasard, croyons-nous, qu'en pleine guerre sociale, le préteur Asellio faisait un sacrifice devant ce temple. Comme le dit si bien M. Amit¹³³: "Chaque fois que la <Concorde> apparaît, nous devons chercher les <candidats> à la bonne entente et à la paix intérieure, selon les circonstances historiques".

L. Richardson¹³⁴ croit que le choix du temple de la

¹³³ *Concordia, idéal politique...*, 1962, p. 137.

¹³⁴ *Op. cit.* p. 265

Concorde pour les réunions du Sénat pouvait être dû à sa proximité de la *Curia Hostilia* et de la prison, le *Carcer* (voir le plan, p. 7). A notre avis cependant, la proximité de la Curie n'avait sans doute rien à voir. Sous la République, les séances avaient lieu dans des temples qui n'étaient pas nécessairement situés dans les environs immédiats de la Curie, entre autres: les temples de Jupiter Capitolin, de la *Fides*, de l'*Honor* et *Virtus* et de *Jupiter Stator*¹³⁵. Quant au *Carcer*, où pouvaient séjourner les prisonniers que l'on désirait convoquer aux séances, l'hypothèse n'a pas plus de poids, puisque seul l'épisode de la conjuration de Catilina fait allusion à des prisonniers. Mais Richardson ajoute que le choix du temple de la Concorde pouvait être relié aux menaces de conflits civils qui régnaient alors entre les différents ordres de Rome. Sur ce point, il rejoint l'idée que nous avons exprimée ci-dessus.

B. Levick¹³⁶ rapproche l'érection du temple par Opimius de l'utilisation, dès le II^e siècle, du mot *Concordia* comme "slogan of the victorious". C'était, dit-elle, l'apanage des sénateurs et des politiciens conservateurs, et découlait d'un rapprochement de *Concordia* et de *Pax*. Selon son

¹³⁵ C. Lécrivain, *Senatus*, dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1887, tome 4-2, p. 1189.

¹³⁶ *Concordia at Rome*, 1978, p. 218-219. Voir aussi J. C. Richard, *op. cit.*, p. 309-311.

raisonnement, *Concordia*, étant un facteur de paix civile, devenait par le fait même un facteur d'invincibilité, de victoire, puisque les guerres civiles détournaient les énergies du peuple romain et risquaient d'entraîner la défaite. Maintenir l'union et la concorde entre les citoyens était une condition préalable pour la victoire et la sauvegarde de l'empire. Nous ne pouvons être certains qu'un tel slogan ait existé au II^e siècle; en revanche, au I^{er} siècle, *Pax* et *Concordia* deviendront des slogans utilisés fréquemment par les *imperatores*.

LE I^{er} SIECLE AV. J.-C.

C'est au dernier siècle avant notre ère qu'apparaît pour la première fois sur les monnaies de la République romaine l'effigie de *Concordia*. On avait découvert, semble-t-il, le merveilleux instrument de propagande que fournissait la monnaie. Les périodes de guerres civiles, selon P. Jal¹³⁷, étaient particulièrement propices à cette forme de propagande: "Il s'agit de l'abondance exceptionnelle de numéraire, non dans la population civile, qui était au contraire dans le dénuement le plus complet, mais parmi les soldats... Le nombre de pièces de bronze, d'or et d'argent qui étaient ainsi mises en circulation, lors des distributions massives aux soldats, était considérable... Plus la circulation des pièces était abondante, plus la propagande dont elles étaient le support et l'agent voyait s'élargir son champ d'action... En rentrant dans le circuit monétaire italien, elles accomplissaient du même coup leur oeuvre de propagande au sein d'une population à l'opinion de laquelle les chefs de guerres civiles attachaient, on le sait, le plus grand prix". Aussi *Concordia* allait-elle devenir, au premier siècle de la République, un élément important de cette forme de propagande, importance qui devait s'accroître encore sous l'Empire.

137. *Les guerres civiles à Rome*, Paris, P. U. F., 1962, p. 100-102.

L'étude des émissions de *Concordia* pose un problème d'ordre chronologique, à cause du grand nombre de conflits civils. La chronologie proposée repose sur des comparaisons stylistiques ou sur des études de magistratures romaines. Dans les meilleurs cas, la fourchette chronologique peut couvrir trois à quatre années, ce qui est largement suffisant pour rendre toute interprétation hasardeuse. En effet, il est extrêmement difficile, voire impossible, de rapporter ces monnaies à un événement des guerres civiles plutôt qu'à un autre, puisque dans certains cas, plusieurs événements très rapprochés pouvaient rendre compte de telles émissions. Aussi nous ne ferons que mentionner les dates et les événements auxquels on rattache les émissions de *Concordia*. Nous suivrons un ordre décroissant, fondé sur la chronologie proposée par E. A. Sydenham, *The Coinage of the Roman Republic* (1952).

En 61, selon cet auteur, P. Fonteius Capito¹³⁸ émet la première pièce où apparaît l'effigie de *Concordia*¹³⁹. Au droit, la tête voilée et diadémée de la déesse; en guise de

¹³⁸ On croit habituellement que ce Fonteius Capito est le même personnage qui adopta, en 59 av. J.-C., P. Claudius Pulcher qui prit alors le nom de Clodius, l'implacable ennemi de Cicéron (M. Amit, *Concordia idéal politique...*, 1962, p. 141-142).

¹³⁹ M. H. Crawford, *Roman Republican Coinage*, I, 1974, p. 453 no 429; E. A. Sydenham, *Coinage of the Roman Republic*, 1952, p. 149 no 901; Grueber, *Coins of the Roman Republic*, I, 1910, p. 479 no 3856; Babelon, *Description historique...*, I, 1885-1886, p. 454-455.

légende, l'inscription P·FONTEIVS·CAPITO·III·VIR·CONCORDIA. Le revers représente un bâtiment à deux étages et à colonnade que l'on identifie, d'après la légende T·DIDI IMP·VIL·PVB, à la Villa Publica du champ de Mars¹⁴⁰.



Grueber et Babelon datent respectivement la pièce de 60 et de 55, et attribuent la présence de Concordia à la bonne entente qui devait régner entre la famille de Capito et la *gens Didia*. Il nous semble plus approprié de la rapprocher d'un des nombreux conflits civils que connaissait Rome à cette époque. J. C. Hamilton¹⁴¹ propose la date de 59 et suggère que la déesse devait représenter l'union conclue entre César, Crassus et Pompée, lors de la création du "Premier Triumvirat" en 60. M. Amit¹⁴² opte pour l'année 61: il associe l'effigie de *Concordia* au désir de Fonteius

¹⁴⁰ Le nom de T. Didius est associé au proconsul d'Espagne de 90, auquel les succès militaires sur les Celtibères valurent un triomphe militaire en 93. On suppose (Crawford, Sydenham, Grueber et Babelon) que la présence de la Villa Publica sur ce revers commémorait une réfection de l'édifice par T. Didius. *Contra*, voir J. R. Hamilton (*T. Didius and the Villa Publica*, 1955, p. 224-228) et J. C. Richard (*Pax, Concordia et la religion...*, 1963, p. 323-326).

¹⁴¹ *Op. cit.*, p. 225.

¹⁴² *Op. cit.*, p. 142.

de voir se réconcilier Pompée et le Sénat, alors en conflit au sujet des terres que réclamait Pompée pour ses vétérans de la guerre contre Mithridate, et au sujet de la ratification de ses *acta* en Orient. J. C. Richard¹⁴³ insiste sur le fait que la déesse apparaît pour la première fois diadémée et voilée. "Il faut certainement voir dans ce choix", dit-il, "une preuve de l'origine césarienne de cette représentation dont on ne saurait nier le caractère pontifical. Comme pour nombre d'autres notions, César insista sur les aspects religieux de ses préoccupations de concorde, initiative d'autant plus aisée que le culte de la déesse était solidement enraciné à Rome. Ses partisans laissaient entendre, en associant le rappel de sa victoire à l'effigie de *Concordia*, que ses ambitions ne conduisaient ni à la guerre civile ni à une réconciliation sanglante à l'exemple des proscriptions syllaniennes, mais restaient conformes à ses devoirs de *Pontifex Maximus*".

Deux deniers, frappés en 55 selon Sydenham, portent au droit l'effigie de la déesse voilée et diadémée¹⁴⁴. On lit, sur le premier, PAVLLVS LEPIDVS CONCORDIA; sur le second,

¹⁴³ *Op. cit.*, p. 323-326. L'auteur opte pour l'année 60.

¹⁴⁴ Crawford, I, p. 441-442 no 415-417; Sydenham, p. 154 no 926-927; Grueber, I, p. 418-420 no 3373-3383; Babelon, I, p. 122-123 no 10-11; II, p. 427-428 no 9. Voir également (auteur anonyme) *Denier républicain*, dans *Lybica*, 1, 1953, p. 276-277.

PAVLLVS·LEPIDVS·CONCORD¹⁴⁵. Les revers sont différents: le premier montre un trophée, entre Persée, les mains liées dans le dos et ayant ses deux fils devant lui, et Paul-Emile, son vainqueur; les lettres TER apparaissent au-dessus de l'ensemble et le nom PAVLLVS à l'exergue. Le second présente la margelle d'un puits orné d'une guirlande accrochée à deux lyres; un marteau (quelquefois des tenailles ou le bonnet de Vulcain) est placé horizontalement sous les feuilles. On y lit PVTEAL·SCRIBON et, à l'exergue, LIBO¹⁴⁶.



Grueber, qui date les deniers de 71, rapproche l'effigie de *Concordia* "to the restoration of the Sullan rule and the total defeat of the Marian party; the death of Sertorius having occurred in the previous year". Crawford opte pour l'année 62 et voit en *Concordia* le reflet de la

¹⁴⁵ On admet généralement que ce Paullus Lepidus est le même personnage qui accompagna, en 36, Octave dans sa campagne contre Sextus Pompée en Sicile. Il fut consul en 34 et censeur en 22 (Babelon, I, p. 121-122).

¹⁴⁶ L. Scribonius Libo, le beau-père de Pompée, fut consul la même année que Paullus Lepidus (34). La margelle rappelle le *puteal* que, selon une légende rapportée par Festus (s.v. *Scribonianum*), un certain Scribonius fit ériger près du temple de Minerve. Voir E. Nash, *Pictorial Dictionary of Ancient Rome* II 1961 n. 250

concordia ordinum, le point central de la politique cicéronienne au lendemain de la conjuration de Catilina en 63¹⁴⁷. Toujours en se fondant sur le fait que *Concordia* apparaît voilée et diadémée, J. C. Richard¹⁴⁸ y voit une origine césarienne. M. Amit¹⁴⁹, approuvé par E. Conrad¹⁵⁰, croit que ces monnaies furent frappées après le renouvellement et le renforcement du triumvirat à Lucques en avril 56, et qu'elles proclamaient "la concorde rétablie entre les puissants, garantie de paix intérieure pour l'Etat romain". Si effectivement ces deniers furent frappés en 55, la Concorde est sans doute celle des "triumvirs".



L'effigie de *Concordia* apparaît à nouveau sur un denier de 54 (selon Sydenham) où est représentée (ci-dessus), au droit, la tête laurée de la déesse, avec un collier de

¹⁴⁷ A ce sujet, voir aussi E. Cocchi Ercolani, *La propaganda di pace...*, 1972, p. 74.

¹⁴⁸ *Op. cit.*, p. 320.

¹⁴⁹ *Op. cit.*, p. 142-143.

¹⁵⁰ E. Conrad, *Concordia at Luca*, 1971, p. 6.

perles¹⁵¹. On y lit l'inscription CONCORDIAE. Au revers, est représentée la Victoire tenant de la main gauche une palme à laquelle sont attachées quatre couronnes; y figure l'inscription L·VINICI¹⁵².

Les historiens et numismates s'entendent pour dire que la Victoire et les quatre couronnes représentées au revers de cette pièce font allusion aux victoires remportées par Pompée. En revanche, la datation proposée par chacun diffère en fonction des événements auxquels ils rapprochent l'effigie de *Concordia*. E. Cocchi Ercolani et Babelon optent respectivement pour les années 59 et 58, peu après la création du "Premier Triumvirat". M. Amit¹⁵³ et J. C. Richard¹⁵⁴ parlent plutôt de 54 et de la concorde rétablie avec l'accord conclu entre les triumvirs, à Lucques en 56. Crawford enfin croit qu'elle fut frappée en 52 à l'occasion d'une réconciliation entre César et Pompée.

En 42 selon Sydenham, le monétaire L. Mussidius

¹⁵¹ Crawford, I, p. 457 no 436; Sydenham, p. 155 no 930; Grueber, I, p. 492 no 3923; Babelon, II, p. 551 no 1.

¹⁵² L. Vinicius fut tribun du peuple en 51 et consul *suffectus* en 33 (Babelon, II, p. 551).

¹⁵³ *Op. cit.*, p. 142-143.

¹⁵⁴ *Op. cit.*, p. 318.

Longus¹⁵⁵ fit frapper deux deniers où est représentée, au droit, une tête voilée et diadémée de *Concordia*¹⁵⁶. Sur la seconde pièce, un croissant (quelquefois une étoile) se trouve sous le menton de la déesse. Au premier revers, deux mains jointes devant un caducée et surmontant l'inscription L·MVSSIDIVS·LONGUS¹⁵⁷. Au second, une plate-forme circulaire¹⁵⁸ (*sacellum*) entourée d'un grillage, sur laquelle se trouvent deux statues, dont celle de gauche tient une branche de myrte. Au-dessous, l'inscription CLOACIN, au-dessus, L·MVSSIDIVS·LONGUS. A gauche, des degrés qui donnent accès à la plate-forme.



Grueber est le seul à dater ces deniers de l'année 39, en rapprochant l'effigie de *Concordia* de l'accord conclu

¹⁵⁵ On ne connaît ce Mussidius Longus que par les monnaies qu'il fit frapper.

¹⁵⁶ Crawford, I, p. 508 no 41; p. 509 no 42c; Sydenham, p. 181 no 1092-1093b; Grueber, I, p. 576 no 4236; p. 577 no 4246; Babelon, II, p. 242 no 5; p. 243 no 6.

¹⁵⁷ Cette image de la *iunctio dextrarum* symbolise un esprit de réconciliation et apparaît sur de nombreuses pièces de la fin de la République. Voir Sydenham, entre autres, p. 158 no 942-944.

¹⁵⁸ Seul Babelon croit qu'il s'agit d'un vaisseau dont la proue est ornée d'un éperon.

cette année-là entre Octave et Sextus Pompée à Misène (la paix de Misène). M. Amit¹⁵⁹ et J. R. Hamilton¹⁶⁰ croient plutôt qu'elles furent frappées au lendemain de la création, en 43, du Second Triumvirat, et que *Concordia* représentait alors l'entente conclue entre les triumvirs.

L'effigie de *Concordia* n'est pas le seul intérêt des émissions de L. Mussidius Longus. Le revers, où apparaissent le *sacellum* et l'inscription CLOACIN, vient appuyer une théorie selon laquelle *Concordia* fit son apparition au tout début de l'histoire (ou plutôt de la légende) de Rome sous les traits d'une *Venus Cloacina* ou *Cluacina*¹⁶¹. Cette question n'est pas sans soulever certaines difficultés et demande qu'on s'y attarde quelque peu.

La dénomination *Cloacina* provient sans doute du lieu qui était consacré à la déesse à l'entrée de la Cloaca Maxima, entre la basilica Aemilia et le *Comitium*, sur le

¹⁵⁹ *Op. cit.*, p. 144.

¹⁶⁰ *Op. cit.*, p. 225.

¹⁶¹ E. Pottier, *Concordia*, 1887, p. 1434: "Au début même de l'histoire de Rome, on trouve cette divinité sous les traits d'une Vénus Cloacina ou Cluacina, qui aurait présidé à l'alliance des Romains et des Sabins"; M. Amit, *op. cit.*, p. 135: "...sous le nom de Vénus Cloacina, ou Cluacina, cette divinité aurait présidé à l'alliance des Romains et des Sabins, sous Romulus et Tatius."

Forum¹⁶². Lactance¹⁶³ rapporte qu'une statue découverte dans la Cloaca Maxima avait été consacrée par Titus Tatius qui, ignorant qui elle représentait, lui donna le nom de l'endroit. Si les propos de l'apologiste chrétien sont peu vraisemblables, les auteurs du moins sont unanimes pour attribuer l'institution de son culte à Tatius¹⁶⁴.

R. Schilling¹⁶⁵ a supposé que le nom *Venus Cloacina* était le résultat de l'annexion du culte archaïque de *Cloacina* par Vénus. Le substantif indépendant, cité par la plupart des auteurs¹⁶⁶, et la mention *Venus Cloacina* rencontrée chez Pline et Servius¹⁶⁷ "nous donnent", dit-il,

¹⁶² Pour la description et la localisation du sanctuaire de *Cloacina*, voir E. Nash, *op. cit.*, I, p. 262-263, avec bibliographie.

¹⁶³ *Diuinarum institutionum libri*, I, 20, 11: *Cloacinae simulacrum in Cloaca Maxima repertum Tatius consecrauit et, quia cuius esset effigies ignorabat, ex loco illi nomen imposuit.*

¹⁶⁴ Sénèque *apud* Saint-Augustin, *Ciuitas Dei*, VI, 10: *Cloacinam Tatius dedicauit deam...*; Minucius Felix, *Octauius*, XXV, 8: *Cloacinam Tatius et inuenit et coluit...*; Saint-Cyprien, *Quod idola dii non sint*, IV: *Deam quoque Cloacinam Tatius inuenit et coluit*; Lactance, voir la note précédente.

¹⁶⁵ *La religion romaine de Venus...*, 1954, p. 211.

¹⁶⁶ Voir note 29.

¹⁶⁷ Pline, *Nat. Hist.*, XV, 119: *Fuit, ubi nunc Roma est, iam cum conderetur; quippe ita traditur, myrtea uerbena Romanos Sabinosque, cum propter raptas uirgines dimicare uoluissent, depositis armis purgatos in eo loco qui nunc signa Veneris Cluacinae habet. Cluere enim antiqui purgare dicebant. Et in ea quoque arbore suffimenti genus habetur, ideo tum electa, quoniam coniunctioni et huic arbori Venus praeest...*; Servius, *Vergilii carmina commentarii*, I, 720: *... dicta et Cloacina, quia ueteres cloare purgare dixerunt.*

"la preuve de la transformation survenue"¹⁶⁸. Ses arguments reposent sur le passage de Pline: les Romains et les Sabins, rapporte le naturaliste, après en être venus aux mains à cause de l'enlèvement des Sabines, avaient dû se purifier avec des branches de myrte (*Myrtea uerbena*) sur l'emplacement qui devait recevoir plus tard les statues de *Venus Cloacina*. Et Pline explique la présence du myrte parce que Vénus, dit-il, présidait aux unions et que cet arbuste lui était consacré (*quoniam coniunctioni et huic arbori Venus praeest*). Ainsi les vertus purificatrices de *Cloacina*¹⁶⁹ et celles de Vénus se trouvaient fondues en une seule divinité, *Venus Cloacina*; d'où, selon R. Schilling, l'annexion du culte par Vénus.

Mais quel rapport existe-t-il entre *Concordia* et *Venus Cloacina*? Revenons à nouveau sur le passage de Pline. L'auteur précise que la déesse présidait aux unions et que le myrte lui était consacré (*quoniam coniunctioni et huic arbori Venus praeest*); en d'autres mots, que la déesse était aussi une manifestation de la concorde et qu'elle avait présidé à la réconciliation entre Romains et Sabins. Néanmoins, cela n'explique pas pourquoi *Cloacina*, déesse purificatrice, partageait les vertus réconciliatrices de

¹⁶⁸ *Op. cit.*, p. 211.

¹⁶⁹ Pline, XV, 119: ...*cluere enim antiqui purgare dicebant*;
 Servius, I, 720: ...*Cloacina, quia ueteres cloare purgare dixerunt*.

Vénus. R. Schilling croit avoir trouvé la réponse dans les émissions monétaires de Mussidius Longus. Rapprochant celles-ci du texte de Pline, il prétend qu'à la phrase "*coniunctioni et huic arbori Venus praeest*" correspondent l'image de la Concorde qui apparaît au droit, et la branche de myrte que tient dans la main gauche l'une des deux déesses, au revers. Les deux statues érigées sur la plateforme, sont en fait, affirme-t-il, celles de *Venus Cloacina*¹⁷⁰ dont il est question chez Pline: "*signa Veneris Cluacinae habet*". Texte et effigie, dit-il, "se confirment donc réciproquement et s'éclairent l'un par l'autre"¹⁷¹. Il croit que la présence du myrte n'est pas étrangère à l'annexion du culte par Vénus: "Tenu par Cloacina, le myrte devait évoquer l'idée de purification. Mais comme il était aussi l'attribut de Vénus, une statue, pourvue de ce rameau, avait toutes les apparences d'une statue de Vénus"¹⁷². Il

¹⁷⁰ Suivi par V. Basanoff (*Vénus du forum et de la nécropole d'Orvieto*, 1943, p. 11-12) et H. Dressel (*Das sacrum Cloacinae*, 1903, p. 422). E. Babelon (I, p. 241) croit plutôt qu'il s'agit de Romulus et Tatius, le roi des Sabins.

¹⁷¹ *Op. cit.* p. 213.

¹⁷² *Op. cit.*, p. 214. Dans un bref article consacré à *Cloacina*, C. C. Van Essen (*Venus Cloacina*, 1956, p. 134-144) suppose qu'il y eut véritablement un rite de purification dans le sanctuaire de *Cloacina*. Le myrte, dit-il, "en vertu de son action astringente avait une certaine influence bénéfique sur la constitution féminine" (p. 142). Aussi, croit-il, que ce sont les femmes qui, avec des branches de myrte, venaient, "à la fin de leur flux mensuel, se purifier du tabou du sang versé" (p. 143). Il explique l'annexion du culte de *Cloacina* par Vénus, par la présence du myrte purificateur consacré à Vénus, déesse de la fertilité.

conclut que "la figure syncrétique Venus Cloacina convenait d'ailleurs mieux au mythe étiologique (la réconciliation des Romains et des Sabins): elle permettait de faire l'économie de la déesse Concorde qu'on avait représentée à l'avant des effigies monétaires consacrées à Cloacina. Vénus était qualifiée pour traduire non seulement l'idée de purification rituelle, exprimée par le myrte, mais encore l'idéal de concorde. Pline l'avait rappelé par la formule *coniunctioni et huic arbori Venus praeest*. Ne citait-on pas une variété de myrte qui portait le nom significatif *myrtum coniugulam*, expression que les Anciens mettaient en relation avec le mot *coniugium*"¹⁷³.

Ce serait donc sous l'égide d'une *Venus Cloacina*, purificatrice et désormais réconciliatrice, à la suite de son annexion par Vénus, que L. Mussidius Longus aurait proposé un esprit de concorde aux Romains du I^{er} siècle, divisés par des luttes intestines.

L'hypothèse est tentante, puisque le denier de L. Mussidius Longus semble présenter, tant au revers qu'au droit, deux symboles de réconciliation: l'effigie de

¹⁷³ *Op. cit.*, p. 214. Note qui succède à la citation: Caton, *De agric.*, 8, 2; 133, 2.- Cf. Pline (*N. H.*, XV, 122) citant d'après Caton trois sortes de myrte, en particulier (*myrtum*) *coniugulam*, *fortassis a coniugiis*, *ex illo Cluacinae genere*.

Concordia et le *sacellum* de *Cloacina*, évocateur de la réconciliation entre Sabins et Latins. On peut observer le même phénomène sur l'autre denier du monétaire où sont représentées, au droit, *Concordia*, et au revers, deux mains jointes devant un caducée, représentation qui symbolise un esprit de réconciliation (*supra*, note 157).

Mais J. Gagé ne croit pas à ce symbolisme. Le culte de *Venus Cloacina*, dit-il, "n'était ni politique, ni militaire. Il est probable qu'il veillait sur des actes de purification par le myrte prescrits aux jeunes filles et aux femmes"¹⁷⁴. Il est enclin à croire que l'épisode du rapt des Sabines "est dans la tradition romaine l'expression politique d'un thème relatif au mariage" et que les deux figures de *Cloacina* correspondent, non pas à un rite de réconciliation, "mais à deux sacralisations de la femme, avant et après la noce"¹⁷⁵. Ainsi, en conférant au culte de *Venus Cloacina* des vertus exclusivement purificatrices, l'auteur remet en question l'association *Concordia-Venus Cloacina*¹⁷⁶.

Résumons le tout. Dans leur courte allusion à *Cloacina*

¹⁷⁴ *Matronalia*, 1963, p. 94.

¹⁷⁵ *Op. cit.*, p. 94-95.

¹⁷⁶ L'hypothèse de J. Gagé peut sans doute être rapprochée de celle de C. C. Van Essen (*supra*, note 172). D'ailleurs ce dernier (*op. cit.*, p. 143) prétend que R. Schilling "n'a pas bien pu résoudre la question de *Cloacina*."

(*supra*, note 161), E. Pottier et M. Amit prétendent que *Concordia* était à l'origine *Venus Cloacina*. R. Schilling, rapprochant un passage de Pline des émissions de L. Mussidius Longus, croit aux vertus réconciliatrices de la déesse, opinion que, nous venons de voir, J. Gagé ne partage pas. Enfin, ajoutons que Wissowa¹⁷⁷ rejette absolument une *Venus Cloacina*, tandis que, pour R. Peter¹⁷⁸, *Cloacina*, comme *Concordia*, est une manifestation de Vénus.

Personnellement, nous admettons que l'hypothèse de R. Schilling est séduisante. Sans doute Vénus présidait-elle aux unions¹⁷⁹, tandis que le mot *Cloacina* évoquait pour les Anciens l'idée de purification. Dans ces conditions, il était assez tentant, en effet, de rapprocher le culte de *Venus Cloacina* de la réconciliation et de la purification, par le myrte, des rois romain et sabin, Romulus et Tatius. L'usage que L. Mussidius Longus a fait de *Cloacina* pourrait être assez révélateur. Néanmoins, la théorie de R. Schilling repose sur la seule mention de *Venus Cloacina* dans

¹⁷⁷ *Cloacina*, dans *Paulys Real-Encyclopädie*, IV, 1, 60-61.

¹⁷⁸ *Concordia*, dans *Lexicon Roscher*, I, 1, 914-922.

¹⁷⁹ On retrouve une telle allusion non seulement chez Pline, mais aussi chez Lucrèce (*De rerum natura*, I, 28-31); le poète, dans une invocation à Vénus, demande à la déesse, qui seule, dit-il, a le pouvoir de réjouir les mortels par une paix tranquille, d'apaiser les travaux de la guerre; également chez un poète anonyme (*Pervigilium Veneris*, 72): *Romuleas ipsa (Vénus) fecit cum Sabinis nuptias*.

Pline. Si l'on excepte le passage de Servius, "probablement inspiré par Pline", comme le dit lui-même R. Schilling¹⁸⁰, cette dénomination n'apparaît nulle part ailleurs. Sans doute est-ce la raison pour laquelle Wissowa rejette catégoriquement une *Venus Cloacina*. J. Gagé et C. C. Van Essen ne partagent pas, nous le savons, l'opinion de R. Schilling et penchent plutôt pour des vertus uniquement purificatrices, difficilement contestables chez *Cloacina*. Dans les autres études consacrées exclusivement à *Concordia*, on ne retrouve pas la mention de *Venus Cloacina*, sinon chez M. Amit¹⁸¹. Tout cela nous incite à croire que le rapprochement entre *Concordia* et *Venus Cloacina* relève de la spéculation. Il faut donc considérer ces allusions avec précaution et peut-être chercher ailleurs les origines de *Concordia*.



Un quinnaire (ci-dessus) enfin fut frappé en 40-39¹⁸². Il porte au droit l'image de la Concorde diadémée et

¹⁸⁰ *Op. cit.*, p. 211, note 5.

¹⁸¹ *Supra*, note 161.

¹⁸² Crawford, I, p. 532 no 529-4b; Sydenham, p. 192 no 1195; Grueber, II, p. 498 no 128; Babelon, II, p.38 no 68.

voilée¹⁸³. On y lit III· VIR·R·P·C, inscription signifiant *triumviri rei publicae constituendae*. Le revers montre des mains jointes et un caducée ailé et l'inscription M·ANTON·C·CAESAR.

Le revers de ce quinaire indique clairement une réconciliation entre Octave et Antoine. Or, en octobre 40, Octave et Antoine avaient conclu la paix de Brindes: Antoine héritait de l'Orient, Octave de l'Occident; Fulvie étant morte récemment, Antoine épousait Octavie, soeur d'Octave. On peut en conclure que cette pièce fut frappée pour commémorer l'entente survenue à Brindes; conclusion à laquelle en sont arrivés tous les numismates¹⁸⁴.

Bien que les différences de chronologie affectent certains détails de l'interprétation, elles ne changent rien pour autant au fait essentiel que ces monnaies furent frappées après des événements où la paix intérieure avait été rétablie. Car tant que régnaient paix et union au sein de Rome, les Romains n'avaient rien à craindre de l'extérieur. Or, le calme relatif qui régnait à l'extérieur de Rome au dernier siècle de la République, allait être

¹⁸³ Bien que l'inscription CONCORDIA soit absente, l'effigie de la Concorde est fidèle à l'iconographie habituelle de la déesse.

¹⁸⁴ Même affirmation chez J. C. Richard (*op. cit.*, p. 336-337) et chez J. R. Hamilton (*op. cit.*, p. 225).

propice aux dissensions intestines et à l'ambition démesurée. Il n'est pas surprenant alors de voir apparaître sur les pièces de monnaie, une nouvelle propagande axée sur le thème de la concorde.

Il est possible, au terme de cette étude, de définir une certaine évolution de la déesse *Concordia* à l'époque républicaine. Nous sommes conscients que cette évolution n'a de sens qu'à travers l'étude parallèle d'un thème que nous n'avons pas directement abordé: celui de la concorde en général. Les transformations subies par la notion elle-même ne peuvent qu'avoir influencé l'image de la déesse.

Chronologiquement, la première concorde dans l'histoire romaine est la *concordia plebis ac patrum*. Rome n'avait cessé, depuis sa fondation, de lutter à la fois contre des ennemis extérieurs et contre les dissensions qui régnaient au sein de sa population et dont les conséquences, en temps de guerre, pouvaient s'avérer désastreuses. Un épisode bien connu où culmine le thème de la *concordia* entre la plèbe et les patriciens est celui de la sécession de la plèbe sur le Mont Sacré, au début du V^e siècle (Tite-Live, II, 33, 1: *Agideinde de concordia coeptum...*). L'union des citoyens était le rempart de Rome. "La puissance des Romains", fera dire Tite-Live aux Étrusques (476), "était éternelle s'ils ne s'entre-déchiraient par leurs séditions; c'était le seul poison, le seul fléau des Etats prospères, et il était fait pour rendre périssables les grands empires"¹⁸⁵.

¹⁸⁵ II, 44, 8-9: ...*aeternas opes esse Romanas nisi inter semet ipsi scditionibus saeuiant; id unum uenenum, eam labem ciuitatibus opulentis repertam ut magna imperia mortalia essent* (trad. G. Baillet).

C'est de cette notion de concorde qu'il faut rapprocher l'érection du temple de Camille. Son existence, en dépit des témoignages de Plutarque et d'Ovide, ne fait pas l'unanimité chez les historiens contemporains. Nous avons tenté de démontrer que l'argumentation de ses détracteurs était souvent *ex silentio* et spéculative, et que l'on ne pouvait nier avec certitude l'existence de ce premier temple. Ce qui est certain, c'est que la réconciliation de 367 fut celle des patriciens et des plébéiens.

La bonne entente entre les deux classes est aussi à l'origine de l'érection sur la *Graecostasis* de l'édicule de Flavius en 304. Pline précise que "Flavius fit voeu d'ériger un temple à la Concorde s'il arrivait à réconcilier les ordres (de la noblesse) avec le peuple"¹⁸⁶.

En revanche, le temple que le préteur Manlius Vulso voua en 216 n'a rien à voir avec la *concordia plebis ac patrum*. Il fut voué et dédié après la sédition des soldats de Vulso pendant leur court séjour en Gaule cisalpine, à l'approche des troupes carthaginoises. On y reconnaît plutôt une *concordia militum*, un thème qui ne devait plus reparaitre au cours de la République. Il prit son essor

¹⁸⁶ *Hist. Nat.*, XXXIII, 6, 19: *Flavius vouit aedem Concordiae, si populo reconciliasset ordines...* (trad. P. Brind'amour).

durant l'Empire et les successeurs de Néron devaient le populariser. C'est pourquoi on ne peut parler ici d'une évolution de *Concordia*. On a plutôt l'impression qu'il s'agit d'un événement isolé, qui reflète néanmoins cette concorde, rempart de la puissance romaine.

Il semble qu'à partir du II^e siècle, la crainte des Romains était de moins en moins celle d'un ennemi extérieur. On craignait plutôt que Rome ne s'écroulât sous le poids des séditions intérieures. En effet, si la concorde avait été jusque-là le rempart de Rome, le danger extérieur avait été de son côté le ciment de la concorde. Ce thème, saint-Augustin (*Ciuitas dei*, I, 30) l'illustre bien lorsqu'il raconte que Scipion Nasica s'était opposé à Caton l'Ancien qui demandait sans cesse la destruction de Carthage:

Il craignait pour les âmes faibles cet ennemi, la sécurité; et il voyait que pour ses concitoyens, comme à des pupilles, le tuteur qualifié qu'il fallait leur donner, c'était la terreur. Son point de vue était juste: les événements eux-mêmes ont démontré qu'il avait dit vrai. En effet, une fois Carthage détruite, c'est-à-dire une fois chassée et évanouie la grande peur de la République romaine, une longue série de maux issus de la prospérité s'ensuivit immédiatement. La concorde fut gâtée et corrompue par de cruelles et sanglantes séditions, d'abord; puis, par un funeste enchaînement de causes, même des guerres civiles firent de si grands ravages, une si grande quantité de sang fut versée, une si grande sauvagerie s'alluma au feu des proscriptions et des rapines que ces Romains qui, au temps de leur vie meilleure, craignaient de souffrir des maux de la part des ennemis, ont, après la perte de leur honnêteté, souffert des maux plus grands de la part de leurs concitoyens (trad. J. Combès).

...timens infirmis animis hostem securitatem et tamquam pupillis ciuibus idoneum tutorem necessarium uidens esse terrorem. Nec eum sententia fefellit: re ipsa probatum est quam uerum diceret. Deleta quippe Carthagine magno scilicet terrore Romanae rei publicae depulso et extincto tanta de rebus prosperis orta mala continuo subsecuta sunt, ut corrupta disruptaque concordia prius saeuis cruentisque seditionibus, deinde mox malarum conexione causarum bellis etiam ciuilibus tantae strages ederentur, tantus sanguis effunderetur, tanta cupiditate proscriptionum ac rapinarum ferueret inmanitas, ut Romani illi, qui uita integriore mala metuebant ab hostibus, perdita integritate uitae crudeliora paterentur a ciuibus...

Ainsi la disparition de Carthage présentait plus de dangers que les Carthaginois eux-mêmes. Même affirmation chez Salluste (*Bellum Jugurthinum*, XLI, 5):

Avant la destruction de Carthage, le peuple et le Sénat romain administraient d'accord la république dans la tranquillité et la modération, et les citoyens ne luttaient pas entre eux à qui aurait plus de gloire ou de pouvoir: la crainte de l'ennemi maintenait une bonne politique. Mais quand les esprits furent délivrés de cette crainte, les vices, compagnons habituels de la prospérité, molesse et orgueil, envahirent tout (trad. F. Richard).

Nam ante Carthaginem deletam populus et senatus romanus placide modesteque inter se rempublicam tractabant, neque gloriae neque dominationis certamen inter ciues erat. Metus hostilis in bonis artibus ciuitatem retinebat. Sed ubi illa formido mentibus decessit, scilicet ea quae secundae res amant, lasciuiam atque superbia, incessere.

Pour Tite-Live, les dissensions commencent avec le retour des armées de Manlius Vulso¹⁸⁷ en 188; pour Polybe avec la victoire de Pydna en 168; pour Calpurnius Pison,

¹⁸⁷ Manlius Vulso fut proconsul en 195 et consul en 189. Voir T. R. Broughton, *The Magistrates...*, I, 1951, p. 366.

avec la censure de 154 (*supra*, note 87)¹⁸⁸. Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir, c'est qu'à partir de cette époque, la *concordia* est de plus en plus menacée. C'est peut être dans ce contexte qu'il faut placer la statue de la Concorde que le censeur Cassius introduisit à la Curie en 154; déesse à laquelle il désirait dédier la Curie. Cicéron (*De domo sua*, LI, 131) dit que par ce geste, Cassius voulait "inciter les sénateurs à émettre leur avis sans passion partisane". Il ne s'agit pas cette fois d'une concorde entre la plèbe et les patriciens; il s'agit d'une concorde entre hommes politiques, une idée qui allait être extrêmement populaire au siècle suivant.

La *concordia plebis ac patrum* n'a pas pour autant disparue. Les Gracques avec leurs projets de réformes marquent la seconde moitié du II^e siècle. Au lendemain de la répression brutale de Caius et de ses partisans (121), Opimius fait ériger un temple de *Concordia*, afin de rétablir la concorde entre les deux classes.

Au I^{er} siècle av. J.-C. apparut la *concordia ordinum*. Il ne s'agissait plus de la concorde traditionnelle entre plébéiens et patriciens; les protagonistes avaient changé. Les luttes intestines qui agitaient Rome étaient le résultat

¹⁸⁸ Voir C. Nicolet, *La concordia et les populares*, 1966, p. 659; D. C. Earl, *The Political Thought of Sallust*, 1961, p. 42 et s., p. 146.

de la rivalité entre les différents ordres de l'Etat. C. Nicolet¹⁸⁹ a bien montré qu'il s'agissait essentiellement d'un "conflit pour le pouvoir entre les sénateurs et leurs rivaux si proches sociologiquement, les *equites*". Car depuis l'époque des Gracques, l'ordre équestre n'avait cessé d'accroître sa puissance et disputait la suprématie politique à la classe sénatoriale. De là les *discordiae* entre les deux ordres, et l'apparition d'une nouvelle concorde, si chère à Cicéron, la *concordia ordinum*.

Le mot *concordia* allait apparaître à maintes reprises dans les discours des orateurs. Cicéron a même songé en 49 à écrire un grand ouvrage *Sur la concorde*, après que César eut franchi le Rubicon et provoqué la guerre civile¹⁹⁰. La notion de *concordia*, dit C. Nicolet¹⁹¹, était devenue "la pierre angulaire du programme de Cicéron". Il rappellera sans cesse la nécessité d'une bonne entente entre les chevaliers et les sénateurs. De telles allusions sont fréquentes dans sa correspondance avec Atticus. En décembre 61, il écrivait à son ami: "...j'ai fait un grand discours

¹⁸⁹ *Concordia ordinum, concordia et...*, 1966, p. 637-638. Voir également H. Strasburger, *Concordia Ordinum, Eine...*, 1931.

¹⁹⁰ *Ad Atticum*, VIII, 11, 7; 12, 6; IX, 9, 2.

¹⁹¹ *Consul togatus*, 1961, p. 260.

sur l'honneur et la concorde des deux ordres..."¹⁹²; et quelques mois plus tard, au comble du désespoir: "Ainsi l'année qui vient de s'écouler a ruiné les deux soutiens de la République que j'avais, seul, élevés: elle a jeté bas l'autorité du Sénat et rompu l'accord des deux ordres"¹⁹³.

La déesse *Concordia* qui apparaît sur les monnaies du I^{er} siècle n'est pas la *concordia ordinum* de Cicéron¹⁹⁴. C'est plutôt la concorde entre les hommes politiques, surtout entre les triumvirs. Et après que celle-ci eut échoué à son tour et que Rome sombra dans la guerre civile, la République fit place au Principat: un homme réussit à imposer son autorité, et à faire l'union de tous les ordres dans sa personne, à la fois prince du sénat et revêtu à vie

¹⁹² *Ad Atticum*, I, 17, 9: ...*multaque a me de ordinum dignitate et concordia dicta sunt...* (trad. L. A. Constans).

¹⁹³ *Ad Atticum*, I, 18, 3: *Sic ille annus duo firmamenta rei p. per me unum constituta evertit; nam et senatus auctoritatem abiecit et ordinum concordiam diiunxit* (trad. L. A. Constans).

¹⁹⁴ On rencontre l'expression *concordia ordinum* chez Tite-Live, avec une image, dit C. Nicolet (*Concordia ordinum, concordia et...*, 1966, p. 636) "très proche de la théorie cicéronienne". En revanche, elle est absente chez Salluste. "Force nous est donc de reconnaître", en conclut Nicolet (*ibid*, p. 639), "que la tradition, si abondamment représentée, qui en fait l'*alpha* et l'*oméga* de la vie politique romaine n'a, comme répondants contemporains, que Cicéron lui-même, ou ses amis politiques, comme Varron ou, peut-être, Aelius Tubero".

de la puissance tribunicienne. La *Concordia Augusta* venait de naître¹⁹⁵.

¹⁹⁵ Notons que certaines colonies augustéennes portent soit le nom *colonia Iulia Concordia Augusta* (Bénévent), soit le nom *colonia Iulia Concordia* (Apamée de Bithynie et Concordia de Vénétie). E. Ruggiero (*Dizionario epigrafico di antichità romane*, tome I, Rome, L'Erma, 1961, p. 511; 573-574; 997-998) croit que ces villes portaient déjà le nom *Iulia Concordia* avant la colonisation augustéenne, c'est-à-dire durant la République. Mais puisqu'il ne s'agit pas de la déesse *Concordia*, cette question n'est pas abordée dans notre travail. Voir également G. Bruzin, *Iulia Concordia*, dans *The Princeton Encyclopedia of Classical Sites*, New-Jersey, Princeton University Press, 1976, p. 421-422, et Hülsen, *Concordia*, dans *Paulys Real-Encyclopädie*, IV, 1, 1900, 830-831.

INDEX DES AUTEURS CITES

97

- | | |
|------------------|---|
| Appien | <i>Bella civilia</i> ,
I, 26: 50. |
| Cicéron | <i>De domo sua</i> ,
V, 11: 59.
XLIX, 130: 44.
LI, 131: 44; 45.
LII, 136: 45.
LIII, 137: 45.
<i>In L. Catilinam Oratio</i>
III, 9, 21: 56.
<i>Philippica II</i> ,
VII, 15: 63.
VIII, 19: 63.
XLIV, 112: 63.
<i>Philippica III</i> ,
XII, 31: 61.
<i>Philippica V</i> ,
VI, 18-19: 61.
VII, 20: 62.
<i>Philippica VII</i> ,
VIII, 21: 65.
<i>Pro Sestio</i> , XI, 26: 58. |
| Dion Cassius | Histoire romaine,
XLIV, 28, 3: 64.
XLVII, 2, 3: 65.
XLIX, 18, 6: 67.
L, 8, 2: 66. |
| Flavius Josèphe | Antiquités judaïques,
XIV, 145: 61. |
| Julius Obsequens | <i>Liber prodigiorum</i> ,
4: 30.
6: 30. |
| Ovide | <i>Fasti</i> , I, 637-650: 10. |
| Pline l'Ancien | <i>Naturalis historia</i> ,
XV, 119: 80.
XXXIII, 6, 19: 25. |
| Plutarque | <i>Caius Gracchus</i> ,
XVII, 8-9: 48.
<i>Camillus</i> ,
XLII, 2-6: 6.
<i>Cicéron</i> ,
XIX, 1: 57. |

- AMIT, M. "Concordia, idéal politique et instrument de propagande", dans *Jura*, 13, 1962, p. 133-169.
- BABELON, E. *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine*, tome I-II, Bologne, Arnaldo Forni Editore, 1963, première édition, 1885-1886.
- BASANOFF, V. "Vénus du forum et de la nécropole d'Orvieto", dans *Revue de l'histoire des religions*, 126, 1943, p. 5-14.
- BERANGER, J. "Remarques sur la Concordia dans la propagande monétaire impériale et la nature du principat", dans *Beiträge zur Alten Geschichte und deren Nachleben, Festschrift für Franz Altheim zum 6.10.1968*, tome I, Berlin, Walter de Gruyter & Co, 1969, p. 477-491.
- BROUGHTON, T. R. *The Magistrates of the Roman Republic*, tome I-II, New-York, published by the American Philological Association, 1952.
- COARELLI, F. *Il foro romano I. Periodo arcaico*, Rome, Edizioni Quasar, 1983.
- *Il foro romano II. Periodo repubblicano e augusteo*, Rome, Edizioni Quasar, 1983.
- COCCHI ERCOLANI, E. "La propaganda di pace attraverso la monetazione nell'ultimo secolo della repubblica", dans *Rivista Italiana Numismatica*, 74, 1972, p. 67-86.
- CONRAD, E. "Concordia at Luca", dans *Numismatic Circular*, 79, 1971, p. 6.
- CRAWFORD, M.H. *Roman Republican Coinage*, tomes I-II, Cambridge, University Press, 1974.
- DEGRASSI, A. *Inscriptiones Italiae*, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, volume XIII, fascicule II, 1963.
- DRESSEL, H. "Das Sacrum Cloacinae", dans *Wiener Studien*, 24, 1903, p. 418-424.
- ETIENNE, R. & PIERART, M. "Un décret du Koinon des Hellènes à Platées en l'honneur de Glaucon, fils d'Etéoclès, d'Athènes", dans *Bulletin de Correspondance Hellénique* 99 1975 p. 51-75

- GAGE, J. *Matronalia*, Bruxelles, Collection Latomus, 60, 1963.
- GRUEBER, H.A. *Coins of the Roman Republic in the British Museum*, Oxford, Trustees of the British Museum, 1970, première édition 1910.
- GUARDUCCI, M. "Il tempio della dea Concordia in un bassorilievo dei Musei Vaticani", dans *Rendiconti della Pontifica Accademia di Archeologia*, 34, 1961-1962, p. 93-110.
- HAMILTON, J.R. "T. Didius and the Villa Publica", dans *Numismatic Chronicle*, 15, 1955, p. 224-228.
- JAL, P. "Pax civilis"-*Concordia*", dans *Revue des Etudes Latines*, 39, 1961, p. 210-231.
- JORDAN, H. *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, Rome, Edizione Anastatica, 1970, première édition, 1871-1907.
- LANCIANI, R. *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, New-York, Benjamin Blom, 1907, première édition, 1897.
- LEVICK, B. "Concordia at Rome", dans *Scripta Nummaria Romana, Essays presented to Humphrey Sutherland*, Londres, Spink and Son Ltd, 1978, p. 217-233.
- LUGLI, G. *Roma Antica, il centro monumentale*, tome I, Rome, G. Bardi Editore, 1968.
- *La tecnica edilizia romana*, tome I, Rome, Presso Giovanni Bardi, 1957.
- MIDDLETON, J.H. *The Remains of Ancient Rome*, Londres, Adam and Charles Black, 1892.
- MOMIGLIANO, A. "Camillus and Concord", dans *Classical Quarterly*, 36, 1942, p. 111-120.
- NASH, E. *Pictorial Dictionary of Ancient Rome*, tome I-II, Londres, Thames and Hudson, 1961.
- NICOLET, C. "Concordia ordinum, concordia et homonia: Cicéron et Tite-Live", dans *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.)*, tome 1, Paris, de Boccard, 1966, p. 633-655.

- NICOLET, C. "La concordia et les populares", dans *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.)*, *Ibid*, p. 657-672.
- "<Consul Togatus>, remarques sur le vocabulaire politique de Cicéron et de Tite-Live", dans *Revue des Etudes Latines*, 38, 1960, p. 236-263.
- REBERT, H.F. & MARCEAU, H. "The Temple of Concord in the Roman Forum", dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, 5, 1925, p. 53-77.
- RICHARD, J.C. "Pax, Concordia et la religion officielle de Janus à la fin de la République romaine", dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome*, 75, 1963, p. 303-386.
- RICHARDSON, L. "Concordia and Concordia Augusta: Rome and Pompeii", dans *La Parola del Passato*, 33, 1978, p. 260-272.
- ROMILLY, J. de. "Vocabulaire et propagande ou les premiers emplois du mot ἁμόνοια", dans *Mélanges de linguistique et de philologie grecques offerts à Pierre Chantraine*, Paris, Editions Klincksieck, 1972, p. 199-209.
- SCHILLING, R. "Cloacina", dans *La religion romaine de Vénus depuis les origines jusqu'au temps d'Auguste*, Paris, de Boccard, 1954, p. 210-215.
- SKARD, E. *Zwei Religiös-politische Begriffe, Euergetes-Concordia*, Oslo, I Kommissjon hos Jacob Dybwad, 1932.
- STRASBURGER, H. *Concordia Ordinum, Eine Untersuchung zur Politik Ciceros*, Amsterdam, Verlag Adolf M. Hakkert, 1956, première édition 1931.
- SWINGLER, D.H. "Roman Coinage. Its Use as an Implement of Propaganda", dans *Journal of the Society of ancient Numismatics*, 7, 1976, p. 48-51.
- SYDENHAM, E.A. *The Coinage of the Roman Republic*, Londres, Spink and Son, 1952.
- THEDENAT, H. *Le forum romain et les forums impériaux*, Paris, Hachette, 1911.
- VAN ESSEN, C.C. "Venus Cloacina", dans *Mnemosyne*, 9, 1956, p. 134-144.

- VAN BUREN, A.W. "The Temples of Castor and of Concord in the Roman Forum", dans *Classical Review*, 20, 1906, p. 77-84.
- WETTER, C. "The Possibility of Dating Roman Monuments Built of Opus Caementicium by Analysing the Mortar", dans *Opuscula Romana*, 12, 1979, p. 45-66.
- [ANONYME] "Denier républicain", dans *Lybica*, 1, 1953, p. 276-277.

Dictionnaires et encyclopédies

- PETER, R. "Concordia", dans *Lexicon Roscher*, I, 1, 1965, 914-922.
- POTTIER, E. "Concordia", dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1887, tome 1, p. 1434.
- WISSOWA, [.]. "Cloacina", dans *Paulys Real-Encyclopädie*, IV, 1, 1900, 60-61.

TABLE DES MATIERES

103

INTRODUCTION.....	p. 1-4
CHAPITRE I: Le temple de Camille (367).....	p. 5-21
CHAPITRE II: L'édicule de Flavius (304).....	p. 22-35
CHAPITRE III: Le temple de Vulso (218-216).....	p. 36-42
CHAPITRE IV: Une statue de <i>Concordia</i> (154).....	p. 43-46
CHAPITRE V: Le temple d'Opimius (121).....	p. 47-70
CHAPITRE VI: Le I ^{er} siècle av. J.-C.	p. 71-88
CONCLUSION.....	p. 89-96
INDEX DES AUTEURS CITES.....	p. 97-98
BIBLIOGRAPHIE.....	p. 99-102
TABLE DES MATIERES.....	p. 103